

BURKINA FASO



Unité – Progrès – Justice

MINISTRE DE LA SECURITE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET
DES STATISTIQUES SECTORIELLES

TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2018 DES INFRACTIONS IMPLIQUANT LES MINEUR(E) S ET LES FEMMES PENDANT LA PHASE DE L'ENQUETE POLICIERE

Réalisé et publié avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)



Edition septembre 2019

BURKINA FASO



Unité – Progrès – Justice

MINISTRE DE LA SECURITE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET
DES STATISTIQUES SECTORIELLES

TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2018 DES INFRACTIONS IMPLIQUANT LES MINEUR(E) S ET LES FEMMES PENDANT LA PHASE DE L'ENQUETE POLICIERE



Edition septembre 2019

Avant-propos

Au terme du décret 2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du gouvernement, le Ministre de la Sécurité (MSECU) assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de sécurité. A ce titre, le ministère de la sécurité est chargé entre autres de la protection des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national.

Dans l'accomplissement de cette mission, une attention particulière est accordée aux personnes vulnérables notamment les mineur(e)s et les femmes au regard des violences qu'ils subissent. En effet, au Burkina Faso, à l'instar des autres pays de l'Afrique de l'Ouest, les enfants et les femmes sont victimes de diverses formes de violences (physique, sexuelle, morale, psychologique, économique). C'est pourquoi l'UNICEF, dans sa quête permanente du bien être des personnes vulnérables et des enfants en particulier, accompagne le MSECU depuis 2016 dans l'élaboration des annuaires statistiques. Aussi, le MSECU bénéficie de son appui pour l'élaboration du premier tableau de bord statistique des infractions impliquant les mineur(e)s et les femmes.

L'élaboration de ce document s'inscrit dans le processus de capitalisation et de diffusion des données statistiques du ministère de la sécurité. Il se veut un guide analytique des principaux indicateurs de l'annuaire statistique des infractions impliquant les mineur(e)s et les femmes pendant la phase de l'enquête policière pour l'année 2018.

Le présent tableau de bord statistique qui combine la narration et la représentation visuelle analyse les données sur :

- les infractions dont les mineur(e)s et les femmes sont victimes ou mis en cause ;
- les instructions de justice relatives aux affaires les concernant ;
- les actions de prévention entreprises en leur faveur recueillies auprès des services de la Police nationale (PN) et de la Gendarmerie nationale (GN).

Je nourris l'espoir que ce document sera utile non seulement aux acteurs de la protection des droits des enfants et des femmes, mais aussi réponde aux attentes des décideurs et des spécialistes des questions de promotion et de protection des droits des enfants et des femmes au Burkina Faso.

Dans le souci d'améliorer constamment cet outil, les observations, critiques ou suggestions pouvant contribuer à la perfection des prochaines éditions seront les bienvenues.

Je tiens à remercier tous les services et institutions pour leur collaboration et leurs contributions considérables à la réalisation de ce document.

Ma gratitude va particulièrement à l'endroit de l'UNICEF, qui n'a ménagé aucun effort pour nous accompagner dans la réalisation de cette première édition.

Le Ministre de la Sécurité

Résumé

Les activités des services de la Police et de la Gendarmerie nationales relatives aux mineur(e)s et aux femmes concernent aussi bien la Police administrative que la Police judiciaire.

En matière de police administrative impliquant les mineur(e)s et les femmes, la Police et la Gendarmerie ont réalisé, au cours de l'année 2018, plus de 21000 activités composées de sorties de sensibilisation, de contrôle, de dissuasion, de réception de déclaration de sorties de mineur(e)s ou en fugue et de femmes en difficulté. Sur la période considérée, sur plus de 2000 enfants sortis ou en fugue, plus de 1400 ont été retrouvés, soit un ratio de 64%. Ce ratio est meilleur au niveau des garçons (74%) que des filles (58%). S'agissant des femmes en difficulté, les services de sécurité ont enregistré cinq fois plus de cas qu'auparavant.

Les instructions de justice reçues en 2018 au nombre de 3000 sont constituées des instructions du parquet, de commissions rogatoires et des assistances à huissier.

Au plan national, la part des instructions du parquet reçues est supérieure à 80% sur la période 2015-2018. Au niveau régional, en 2018, c'est la région du Nord qui a la proportion des instructions du parquet la plus élevée, tandis que celle du Centre-Nord enregistre la plus faible. En matière d'exécution d'instructions de justice, le taux moyen est de 87% en 2018 contre 92% sur la période 2015-2018.

En matière de police judiciaire, les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré plus de 10 000 cas de crimes et délits impliquant plus de 8 000 auteurs mineures et femmes. Ces infractions ont doublé de 107% par rapport à l'année 2017. Les crimes et délits contre les personnes et contre la propriété sont les plus importants et représentent 90% des cas (50% et 40%), tandis que ceux contre la sûreté de l'Etat sont les plus faibles avec 5 cas enregistrés en 2018. Au niveau régional, la région du Centre enregistre le plus de cas de crimes et délits avec 157 cas pour 100 000 habitants contre une moyenne nationale de 50 cas pour 100 000 habitants. Le nombre de cas le plus faible est enregistré dans la région du Centre-Nord avec 12 cas pour 100 000 habitants.

On note que les crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs ont connu une hausse de 69% par rapport à 2017. En 2018, le viol occupe le premier rang de ces infractions avec 31% des cas.

Les crimes et délits contre la paix publique ont presque triplé (273%) par rapport à 2017. La région du Centre enregistre le plus d'infractions de cette catégorie avec 207 cas sur un total de 280 constatés.

En ce qui concerne les victimes, la Police et la Gendarmerie ont enregistré plus de 7700 cas de victimes de violences impliquant les mineur(e)s et les femmes au cours de l'année 2018, dont 66% d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie, 23% de violences morale et psychologique et 11% de violences sexuelles. Le ratio des victimes pour 100 000 habitants par région indique que la région du Centre (82 victimes pour 100 000 habitants) détient le ratio le plus élevé tandis que le Sahel a celui le plus bas (13 victimes pour 100 000 habitants). Le niveau national est de 38 victimes pour 100 000 habitants.

On note que 39% des atteintes à l'intégrité physique et à la vie sont des coups et blessures volontaires et 34 % des violences et voies de fait en 2018.

Au niveau des violences sexuelles, on enregistre une hausse de 221% des cas de viols de 2015 à 2018.

Sur la période 2015-2018, le constat est qu'il y a plus de femmes et de mineur(e)s auteurs (51%) de violences déclarés que de victimes (49%).

Sources statistiques : les données sur les activités de police administratives et judiciaires, sur les auteurs de crimes et délits et sur les victimes proviennent de l'annuaire statistique 2018 des infractions impliquant les mineur(e)s et les femmes pendant la phase de l'enquête policière. Les données sur la population proviennent des projections 2017-2020 de l'INSD.

Sommaire

Avant-propos	i
Résumé	iii
Sommaire	iv
Sigles et abréviation	v
Liste des graphiques	vi
Liste des tableaux	vii
Principaux indicateurs	ix
I. Activités des services de sécurité	1
1.1 Police administrative	2
1.2 Police judiciaire	4
II. Crimes et délits	6
2.1 Auteurs	7
2.1.1 Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs	9
2.1.2 Crimes et délits contre la paix publique	11
2.1.3 Crimes et délits contre la propriété	13
2.1.4 Crimes et délits contre les personnes	15
III. Victimes	17
3.1 Atteintes à l'intégrité physique et à la vie	21
3.2 Violences morales et psychologiques	23
3.3 Violences sexuelles	25
3.4 Aperçu des victimes selon le genre et l'âge	27
Annexes	vii
Définition des concepts police administrative	vii
Définition des concepts police judiciaire	vii
Définition des concepts crimes et délits	viii
Liste de participants	xiii

Sigles et abréviation

CBV	C oups et B lessures V olontaires
DAF	D irection de l' A dministration et des F inances
DCPP	D irection de la C oordination des P rojets et P rogrammes
DGESS	D irection G énérale des E tudes et des S tatistiques S ectorielles
DGPN	D irection G énérale de la P olice N ationale
DGTI	D irection G énérale des T ransmissions et de l' I nformatique
DFP	D irection de la F ormulation des P olitiques
DMP	D irection des M archés P ublics
DPPO	D irection de la P rospective et de la P lanification O pérationnelle
DRPN	D irection R égionale de la P olice N ationale
DSEC	D irection du S uivi- E valuation et de la C apitalisation
DSS	D irection des S tatistiques S ectorielles
EMGN	E tat- M ajor de la G endarmerie N ationale
GN	G endarmerie N ationale
Grie	G endarmerie
MSECU	M inistère de la sécurité
PAGPS/SPS	P rogramme d' A ppui à la G estion P ublique et aux S tatistiques S ous- P rogramme S tatistiques
PJ	P olice J udiciaire
PN	P olice N ationale
SG	S ecrétariat G énéral
UNICEF	O rganisation des N ations U nies pour l' E nfance

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution des activités de police administrative	2
Graphique 2 : Sortie et retour d'enfants de 2015 à 2018	2
Graphique 3 : Proportion des garçons sortis en 2018.....	2
Graphique 4 : Taux de retour selon le sexe en 2018	2
Graphique 5 :Taux de retour selon le sexe	2
Graphique 6 : Femmes en difficulté reçues	2
Graphique 7 : Evolution des activités de police judiciaire	4
Graphique 8 : Part des activités de police judiciaire	4
Graphique 9 : Instructions de justice par région en 2018	4
Graphique 10 : Taux d'exécution des instructions de justice par région en 2018.....	4
Graphique 11 : Evolution de la part des instructions du parquet	4
Graphique 12 : Part des instructions du parquet par région en 2018.....	4
Graphique 13 : Evolution des crimes et délits	7
Graphique 14 : Répartition des crimes et délits	7
Graphique 15 : Répartition (%) des infractions par région	7
Graphique 16 : Nombre d'infractions pour 100 000 habitants	7
Graphique 17 : Evolution des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs	9
Graphique 18 : Répartition (%) des infractions	9
Graphique 19 : Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région	9
Graphique 20 : Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants.....	9
Graphique 21 : Evolution des cas et des auteurs de crimes et délits contre la paix publique.....	11
Graphique 22 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits contre la paix publique en 2018	11
Graphique 23 : Nombre de cas de crimes et délits contre la paix publique par région en 2018	11
Graphique 24 : Nombre de cas de crimes et délits contre la paix publique pour 100 000 habitants en 2018.....	11
Graphique 25 : Evolution des cas de crimes et délits contre la propriété et de leurs auteurs	13
Graphique 26 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits contre la propriété en 2018	13
Graphique 27 : Répartition des cas de crimes et délits contre la propriété par région en 2018	13
Graphique 28 : Répartition des cas de crimes et délits contre la propriété par région pour 100 000 habitants.....	13
Graphique 29 : Evolution des cas de crimes et délits contre les personnes et de leurs auteurs	15
Graphique 30 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits contre les personnes	15
Graphique 31 : Répartition des cas par région	15
Graphique 32 : crimes et délits contre les personnes pour 100 000 habitants.....	15
Graphique 33 : Evolution des victimes sur la période 2015-2018	17
Graphique 34 : Répartition par type de violences de 2015 à 2018	17
Graphique 35 : Evolution des types de violences en fonction des années	17
Graphique 36 : Situation des victimes par région en 2018.....	17
Graphique 37 : Ratio des victimes pour 100 000 habitants par region.....	19
Graphique 38 : Ratio des femmes victimes pour 100 000 habitants femmes par region.....	19
Graphique 39 : Ratio des victimes burkinabè de 2015 à 2018	19
Graphique 40 : Ratio des victimes burkinabè par region en 2018	19
Graphique 41 : Repartition des victimes en femme, fille et garçon de 2015 à 2018	19
Graphique 42 : Evolution comparée du nombre des victimes et celui des auteurs.	19
Graphique 43 : Evolution des atteintes à l'intégrité physique et à la vie	21

<i>Graphique 44 : Evolution des infractions les plus fréquentes des atteintes à l'intégrité physique et à la vie</i>	<i>21</i>
<i>Graphique 45 : Part (%) des infractions les plus fréquentes d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie en 2018</i>	<i>21</i>
<i>Graphique 46 : Répartition des infractions les plus fréquentes d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie pour 100 000 habitants / région</i>	<i>21</i>
<i>Graphique 47 : Evolution des violences morales et psychologiques de 2015 à 2018</i>	<i>24</i>
<i>Graphique 48 : Evolution des infractions les plus fréquentes des violences morales et psychologiques de 2015 à 2018</i>	<i>24</i>
<i>Graphique 49 : Proportion des infractions les plus fréquentes en 2018</i>	<i>24</i>
<i>Graphique 50 : Proportion des infractions les plus fréquentes des violences morales et psychologiques pour 100 000 habitants en 2018</i>	<i>24</i>
<i>Graphique 51 : Evolution des violences sexuelles de 2015 à 2018</i>	<i>25</i>
<i>Graphique 52 : Evolution des infractions les plus fréquentes des violences sexuelles de 2015 à 2018</i>	<i>25</i>
<i>Graphique 53 : Proportion des infractions les plus fréquentes en 2018</i>	<i>25</i>
<i>Graphique 54 : Proportion des infractions les plus fréquentes des violences sexuelles pour 100 000 habitants par région en 2018</i>	<i>25</i>
<i>Graphique 55 : Taux des victimes des atteintes à l'intégrité physique et à la vie par région en 2018</i>	<i>27</i>
<i>Graphique 56 : Taux des victimes des violences morales et psychologiques par région en 2018</i>	<i>27</i>
<i>Graphique 57 : Taux des victimes des violences sexuelles par région en 2018</i>	<i>27</i>
<i>Graphique 58 : Taux des victimes selon l'âge et le sexe de 2015 à 2018</i>	<i>27</i>

Liste des tableaux

<i>Tableau 1 : Liste des principaux indicateurs</i>	<i>ix</i>
<i>Tableau 2 : Récapitulatif des activités de police administrative impliquant les femmes et les mineurs</i>	<i>2</i>
<i>Tableau 3 : Sortie et retour d'enfants par région en 2018</i>	<i>2</i>
<i>Tableau 4 : Récapitulatif des activités de police judiciaire au cours de l'année 2018</i>	<i>4</i>
<i>Tableau 5 : Récapitulatif des crimes et délits constatés au cours de l'année 2018</i>	<i>7</i>
<i>Tableau 6 : Nombre de crimes et délits par région en 2018.....</i>	<i>7</i>
<i>Tableau 7 : Récapitulatif des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs.....</i>	<i>9</i>
<i>Tableau 8 : Nombre de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région en 2018....</i>	<i>9</i>
<i>Tableau 9 : Récapitulatif des crimes et délits contre la paix publique</i>	<i>11</i>
<i>Tableau 10 : nombre de cas de crimes et délits contre la paix publique par région en 2018</i>	<i>11</i>
<i>Tableau 11 : Récapitulatif des crimes et délits contre la propriété en 2018</i>	<i>13</i>
<i>Tableau 12 : Nombre de crimes et délits contre la propriété par région en 2018.....</i>	<i>13</i>
<i>Tableau 13 : Récapitulatif des crimes et délits contre les personnes</i>	<i>15</i>
<i>Tableau 14 : Nombre de crimes et délits contre les personnes par région en 2018</i>	<i>15</i>
<i>Tableau 15: Récapitulatif des violences enregistrées en 2018</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 16 : Situation des victimes par région en 2018 avec la population par région</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 17 : Repartition des victimes par sexe et par âge de 2015 à 2018.....</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 18 : Récapitulatif des atteintes à l'intégrité physique et à la vie en 2018</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 19 : Répartition des infractions les plus fréquentes d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie par région en 2018.....</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 20 : Récapitulatif des violences morales et psychologiques en 2018</i>	<i>23</i>

Tableau 21 : Proportion des infractions les plus fréquentes des violences morales et psychologiques par région en 2018.....	23
<i>Tableau 22 : résumé des violences sexuelles</i>	<i>25</i>
Tableau 23 : Proportion des infractions les plus fréquentes des violences sexuelles par région en 2018.....	25

Principaux indicateurs

Tableau 1 : Liste des principaux indicateurs

Désignation	unité	2015	2016	2017	2018
Proportion des garçons sortis (%)	%	43	37	44	38
Taux de retour (%)	%	69	58	63	64
Taux d'exécution des instructions de justice(%)	%	98	96	95	87
Nombre d'infractions pour 100 000 habitants	Nombre	-	-	-	50
Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants	Nombre	-	-	-	3
Nombre de cas de crimes et délits contre la paix publique pour 100 000 habitants	Nombre	-	-	-	1
Nombre de cas de crimes et délits contre la propriété pour 100 000 habitants	Nombre	-	-	-	20
Nombre de cas de crimes et délits contre les personnes pour 100 000 habitants	Nombre	-	-	-	25
Proportion des infractions majeures des violences morales et psychologiques pour 100 000 habitants	Nombre	4	4	5	5
Proportion des infractions le plus fréquentes des atteintes physique et à la vie pour 100 000 habitants	Nombre	15	14	20	24
Proportion des infractions le plus fréquentes des violences sexuelles pour 100 000 habitants	Nombre	1	2	1	4

I. Activités des services de sécurité

1.1 Police administrative

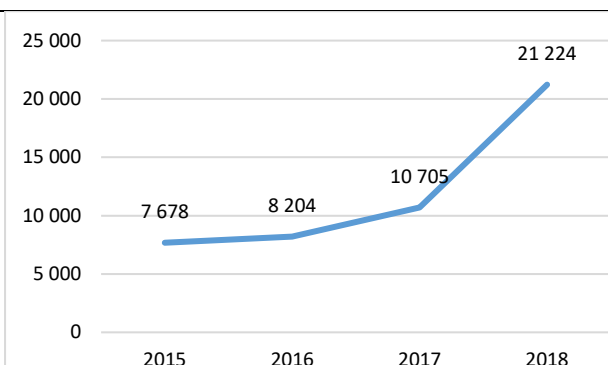
Tableau 2 : Récapitulatif des activités de police administrative impliquant les femmes et les mineurs

Nombre en 2018	% contrôle	% de mineur(e)s sorti(e)s et en fugue	Variation(%) par rapport à	
			2017	2015
21 224	63,7	10	98	176

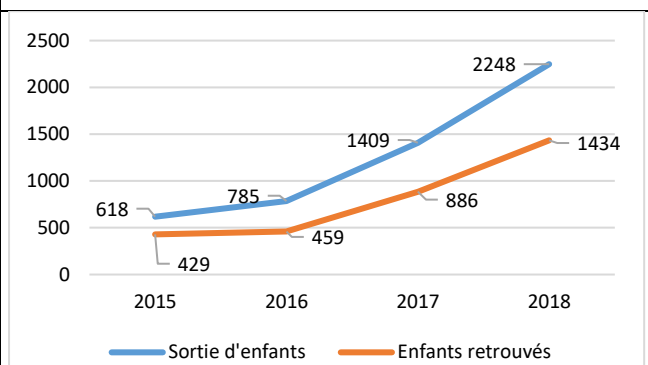
Tableau 3 : Sortie et retour d'enfants par région en 2018

Centre-Nord	Cascades	Centre-Ouest	Boucle du Mouhoun	Est	Plateau-Central	Centre-Est	Ensemble	Centre	Hauts-Bassins	Nord	Sud-Ouest	Centre-Sud	Sahel
Sorties d'enfants par région													
98	291	291	113	162	45	177	2248	721	92	92	86	44	36
Retour d'enfants par région													
54	122	122	38	110	59	47	1434	610	74	74	79	40	5

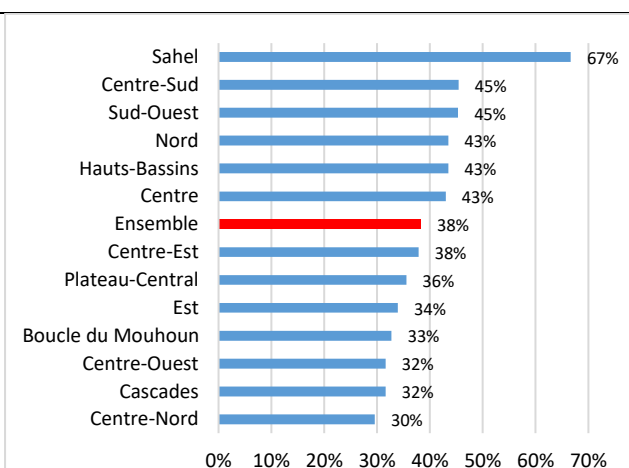
Graphique 1 : Evolution des activités de police administrative



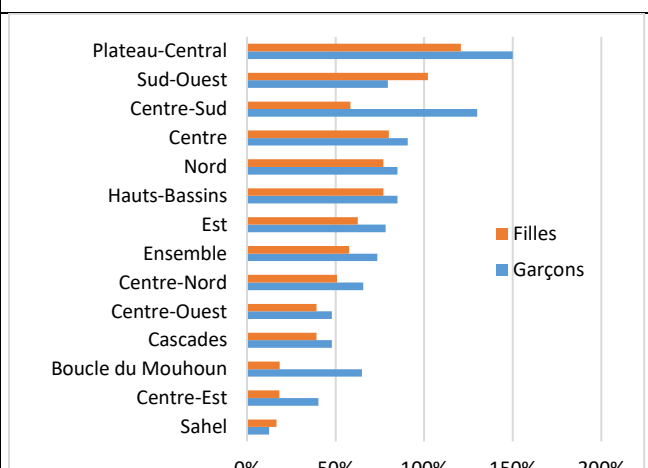
Graphique 2 : Sortie¹ et retour² d'enfants de 2015 à 2018



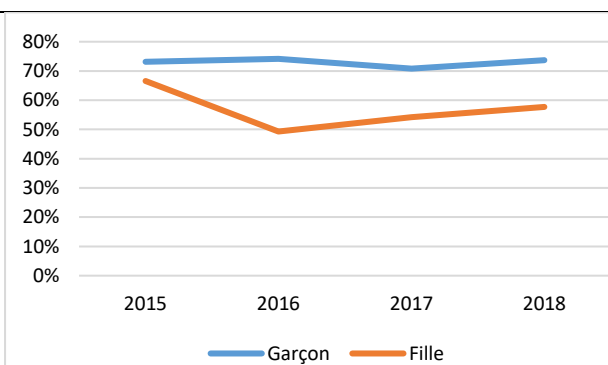
Graphique 3 : Proportion des garçons sortis en 2018



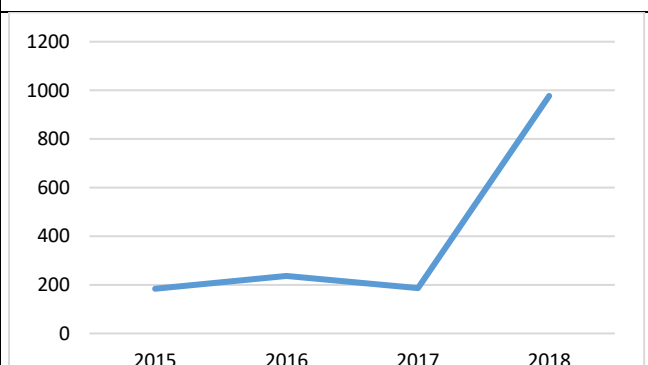
Graphique 4 : Taux de retour selon le sexe en 2018



Graphique 5 : Taux de retour selon le sexe



Graphique 6 : Femmes en difficulté reçues



¹ Les sorties d'enfants regroupent les enfants déclarés sortis reçus et les enfants en fugue reçus.

² Les enfants retrouvés regroupent les enfants sortis reçus et les enfants en fugue reçus.

Points saillants :

- Augmentation du nombre des activités de Police administrative de 98% en 2018 par rapport à 2017 ;
- Pourcentage élevé (63,7%) des activités de contrôles.

Commentaires

En 2018, la Police et la Gendarmerie ont réalisé plus de 21 000 activités de police administrative impliquant les mineur(e)s et les femmes dont 64% étaient des sorties de sensibilisation, de contrôle et de dissuasion. En plus 10% de ces activités portaient sur des déclarations de sortie de mineur(e)s ou en fugue. Les activités de police administrative ont doublé (98%) par rapport à 2017, et sont par ailleurs 3 fois plus élevées qu'en 2015. L'augmentation de 2018 est plus importante que les autres années. Ceci est induit par les hausses au niveau des femmes en difficulté (425%), les sorties de contrôle (389%), les déclarations de sortie de femmes (137%) et les sorties dissuasives (113%).

Les déclarations de sortie d'enfants ou en fugue ont progressé de 59% par rapport à 2017 et de 77% par rapport à 2016. Sur la période 2015 à 2018, elles ont progressé à un rythme annuel de 54%.

Il y a plus de filles déclarées sorties ou en fugue que de garçons avec 62% des cas d'enfants sortis ou en fugue en 2018. Sur toute la période, elles représentent au moins 60% des cas de sortie ou de fugue.

A l'exception de la région du sahel où l'importance des filles est moindre (33%), dans les autres régions il y a toujours plus de filles que de garçons. Cinq régions ont même plus de 65% de filles. Il s'agit des régions : Est, Boucle du Mouhoun, Centre-Ouest, Cascades et Centre-Nord.

En 2018, 2250 enfants ont été déclarés sortis ou en fugue, contre 1430 enfants retrouvés. Soit un ratio national de 64%. Ce ratio est meilleur au niveau des garçons (74%) que des filles (58%).

Le taux de retour varie suivant les régions. Il est supérieur à la moyenne nationale dans sept régions et est particulièrement bas dans trois régions : Boucle du Mouhoun, Centre-Est et Sahel. Cependant, les régions du Sud-Ouest et du Sahel ont un taux de retour des filles supérieur à celui des garçons.

Les services de sécurité ont enregistré cinq fois plus de cas de femmes en difficulté (1000) qu'auparavant.

Notes méthodologiques

Proportion des garçons sortis : Rapport entre le nombre de garçons sortis et le nombre total de sorties d'enfants.

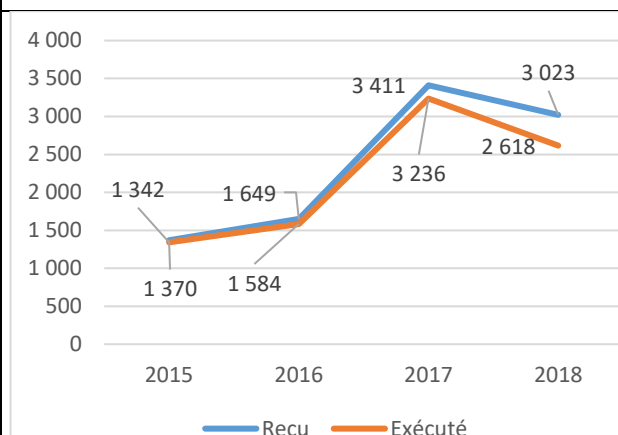
Taux de retour : rapport entre le nombre d'enfants sortis selon le sexe et le nombre d'enfants retrouvés selon le sexe.

1.2 Police judiciaire

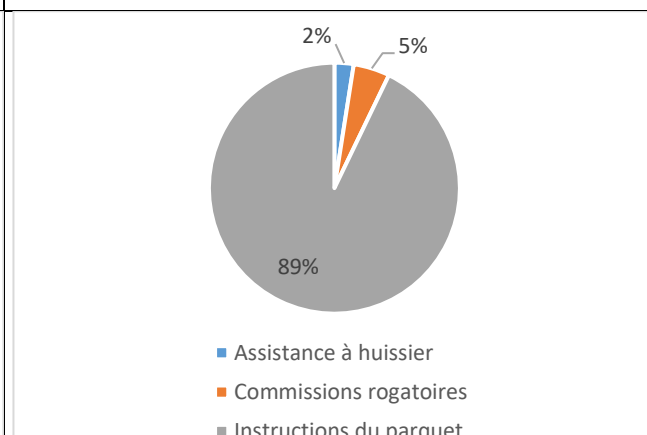
Tableau 4 : Récapitulatif des activités de police judiciaire au cours de l'année 2018

Nombre en 2018	% instructions du parquet	% des instructions de justice exécutées	Variation(%) par rapport à	
			2017	2015
3023	89	87	-11	121

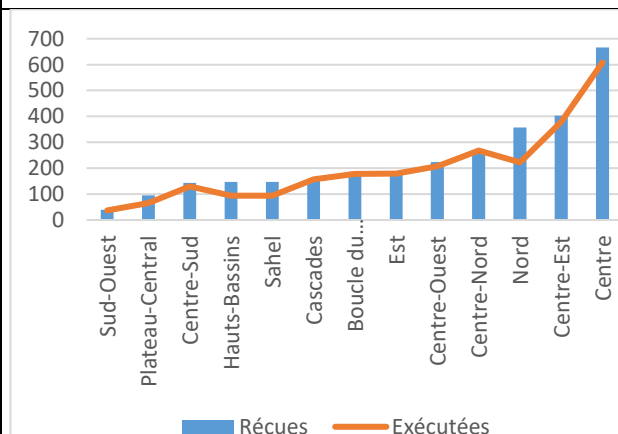
Graphique 7 : Evolution des activités de police judiciaire



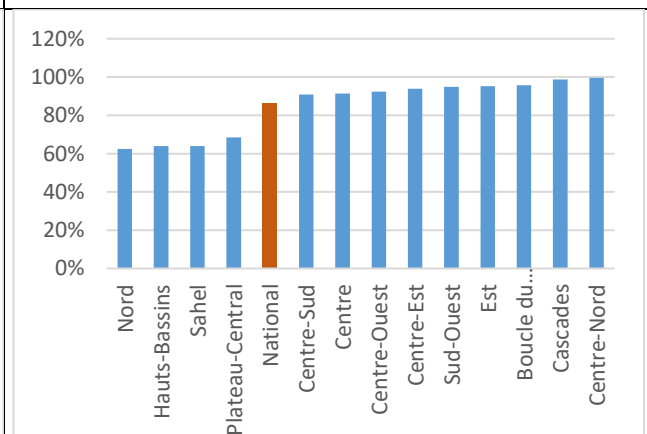
Graphique 8 : Part des activités de police judiciaire



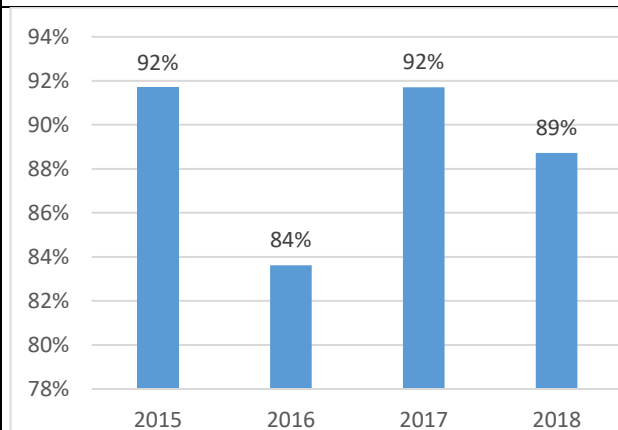
Graphique 9 : Instructions de justice par région en 2018



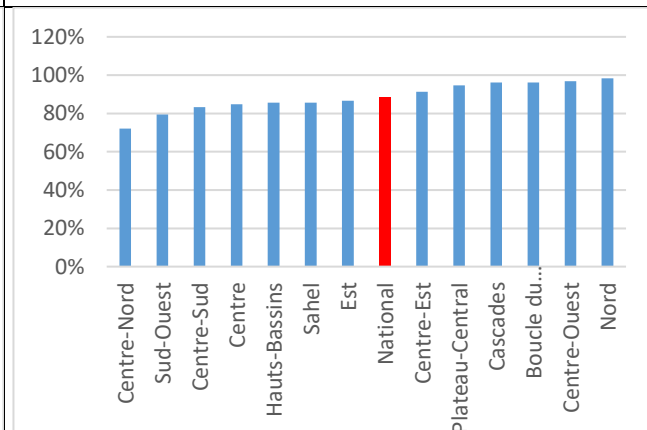
Graphique 10 : Taux d'exécution des instructions de justice par région en 2018



Graphique 11 : Evolution de la part des instructions du parquet



Graphique 12 : Part des instructions du parquet par région en 2018



Points saillants

- Hausse substantielle de 121% des instructions de justice reçues entre 2015 et 2018 ;
- 90% des instructions de justice reçues sont des instructions du parquet ;
- 90% des instructions de justice reçues ont été exécutées.

Commentaires

En 2018, les services de sécurité ont reçu 3000 instructions de justice, dont 89% sont des instructions du parquet.

Le nombre d'instructions de justice reçues par la Police nationale et la Gendarmerie nationale a progressé de 121% entre 2015 et 2018. Cette évolution importante est liée à la hausse remarquable des instructions du parquet de 113%. Cependant, il a connu une légère baisse de 11% entre 2017 et 2018.

La région du Centre enregistre le plus grand nombre d'instructions de justice en 2018 avec 22% de cas reçus. Elle est suivie par les régions du Centre-Est et du Nord avec respectivement 12% et 11%. Le plus faible nombre d'instructions de justice enregistrées est de la région du Plateau-Central avec 2% de cas.

Sur l'ensemble du territoire, la part des instructions du parquet reçues est supérieure à 80% sur la période 2015-2018. Le niveau le plus élevé est de 92%, enregistré en 2015 et en 2017. Au niveau régional, en 2018, c'est la région du Nord qui a enregistré la proportion des instructions du parquet la plus élevée avec 98% tandis que la région du centre Nord enregistre celle la plus faible avec 72%.

En matière d'exécution d'instruction de justice, le taux moyen est de 87% en 2018 contre 92% sur la période 2015-2018. C'est la région du Centre-Nord qui enregistre la meilleure performance en 2018 avec 99% d'instruction de justice exécutées. Le plus faible taux d'exécution des instructions de justice est enregistré au niveau de la région du Nord avec un taux de 62%.

Notes méthodologiques

Part des activités de police judiciaire : rapport entre le nombre de chaque activité de police judiciaire et le nombre total des activités de police judiciaire enregistré.

Taux de retour : rapport entre le nombre d'enfants sortis selon le sexe et le nombre d'enfants retrouvés selon le sexe.

Taux d'exécution des instructions de justice : rapport entre le nombre d'instructions de justice reçues et le nombre d'instructions de justice exécutées.

Part des instructions du parquet : rapport entre le nombre d'instructions de justice par région et le nombre total d'instructions de justice.

II. Crimes et délits

2.1 Auteurs³

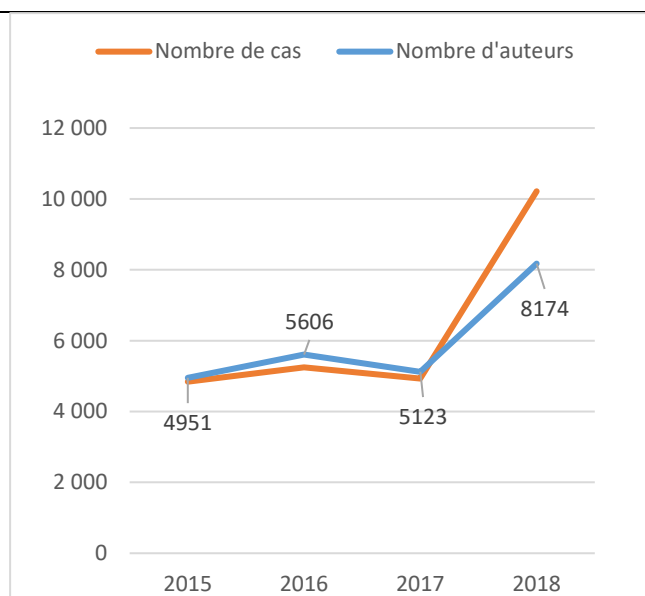
Tableau 5 : Récapitulatif des crimes et délits constatés au cours de l'année 2018

Nombre en 2018		% crimes et délits contre les personnes	Variation (%) par rapport		Répartition des auteurs(%)		
cas	Auteurs		2017	2015	Garçons	filles	femmes
10 215	8 174	50	107	111	46	14	40

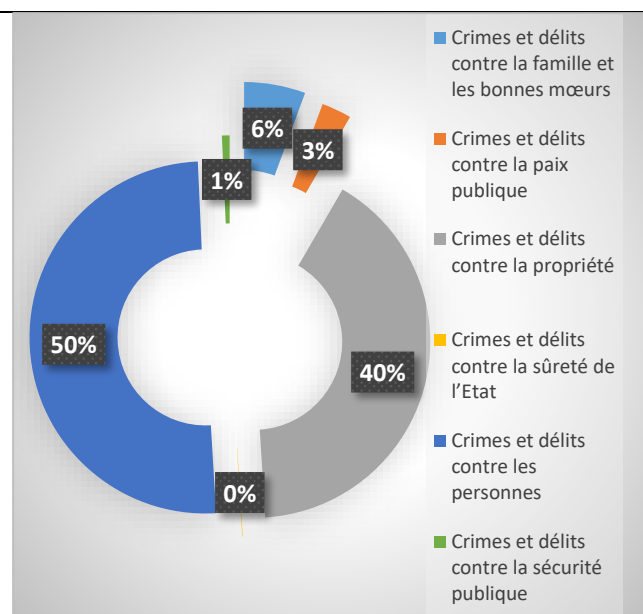
Tableau 6 : Nombre de crimes et délits par région en 2018

Centre-Nord	Plateau-Central	Sahel	Centre-Sud	Centre-Ouest	Boucle du Mouhoun	Cascades	Sud-Ouest	Est	Nord	Centre-Est	Hauts Bassins	Centre
195	226	236	242	308	363	382	469	482	509	798	1511	4494

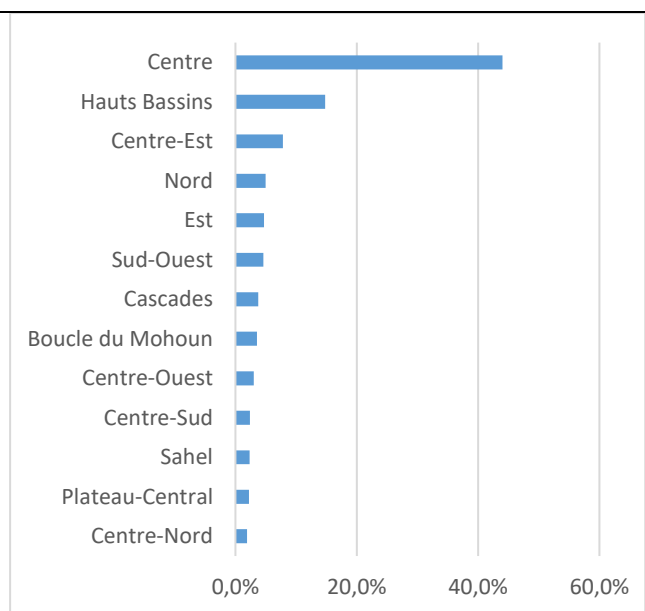
Graphique 13 : Evolution des crimes et délits



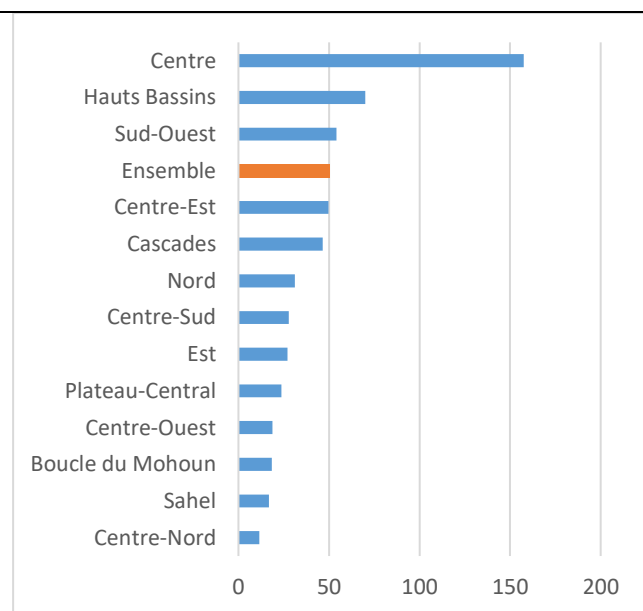
Graphique 14 : Répartition des crimes et délits



Graphique 15 : Répartition (%) des infractions par région



Graphique 16 : Nombre d'infractions pour 100 000 habitants



³ Dans le présent document, auteur renvoie à présumé auteur comme le préconise le code de procédure pénale.

Points saillants :

- Augmentation de 107% du nombre de cas de crimes et délits en 2018 par rapport à 2017 ;
- 50% des infractions en 2018 sont constituées des crimes et délits contre les personnes.

Commentaires

En 2018 les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré plus de 10 200 cas de crimes et délits impliquant (auteurs) les mineurs et les femmes pendant la phase de l'enquête policière. Ces cas concernent 8 200 auteur(e)s dont 46% de garçons, 40% de femmes et 14% de filles. Les crimes et délits dont les mineur(e)s et les femmes sont auteur(e)s en 2018 ont doublé de 107% par rapport à l'année 2017.

Les crimes et délits contre les personnes et contre la propriété sont les plus élevés et représentent respectivement 50% et 40% des cas. Par contre les crimes et délits contre la sûreté de l'Etat dont les mineur(e)s et les femmes sont auteur(e)s sont quasiment nuls (cinq cas enregistrés en 2018).

En 2018 la région du Centre a enregistré 44% des cas de crimes et délits dont les mineur(e)s et les femmes sont auteur(e)s. Elle est suivie par la région des Hauts-Bassins avec 15% des cas. La région du Centre-Nord enregistre le plus faible pourcentage avec 2%.

Le nombre de cas de crimes et délits dont les mineur(e)s et les femmes sont auteur(e)s pour 100 000 habitants varie selon les régions. Outre la région du Centre-Est qui enregistre une valeur égale à la moyenne nationale (50 cas pour 100 000 habitants), les régions du Centre, des Hauts-Bassins et du Sud-Ouest enregistrent des valeurs supérieures. La région du Centre vient largement en tête avec 157 cas. Le nombre de cas varie de 46 à 12 pour les autres régions avec le nombre le plus bas enregistré dans la région du Centre-Nord.

Notes méthodologiques

Répartition des crimes et délits : rapport entre le nombre de crimes et délits par type et le nombre total de crimes et délits.

Répartition (%) des infractions par région : rapport entre le nombre de crimes et délits par région et le nombre total de crimes et délits.

Nombre d'infractions pour 100 000 habitants : le produit par 100 000 du rapport entre le nombre de crimes et délits par région sur la population de la région.

2.1.1 Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs

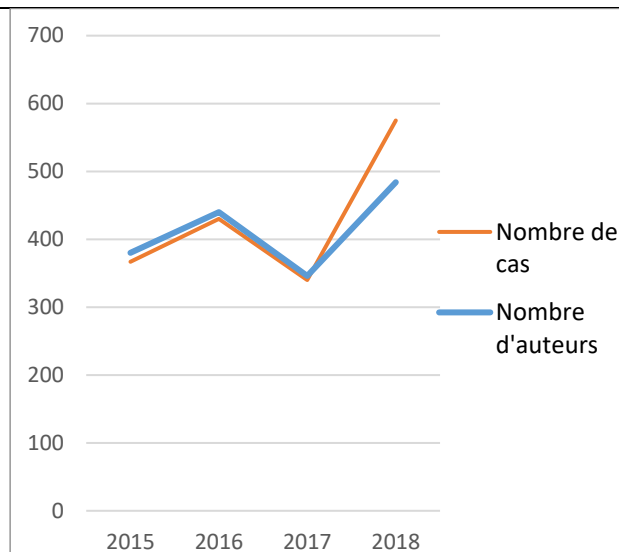
Tableau 7 : Récapitulatif des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs

Nombre en 2018		% viol	Variation(%) par rapport à		Répartition des auteurs(%)			
Cas	Auteurs		2017	2015	Burkinabè	Garçons	Filles	Femmes
575	484	31	69	57	88	50	13	37

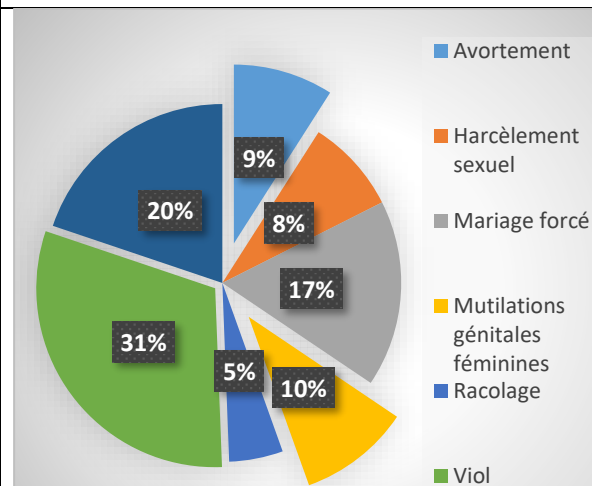
Tableau 8 : Nombre de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région en 2018

Plateau-Central	Sahel	Centre-Ouest	Centre-Sud	Cascades	Boucle du Mouhoun	Centre-Nord	Est	Centre-Est	Sud-Ouest	Nord	Hauts Bassins	Centre
3	4	10	12	14	17	18	22	35	35	73	80	252

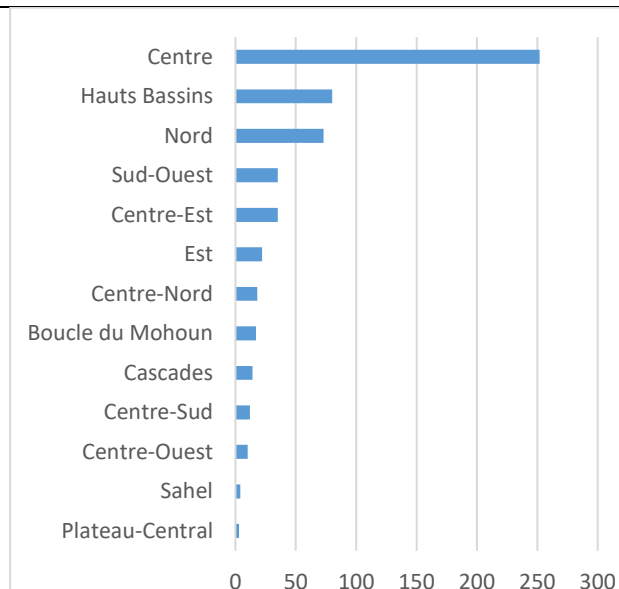
Graphique 17 : Evolution des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs



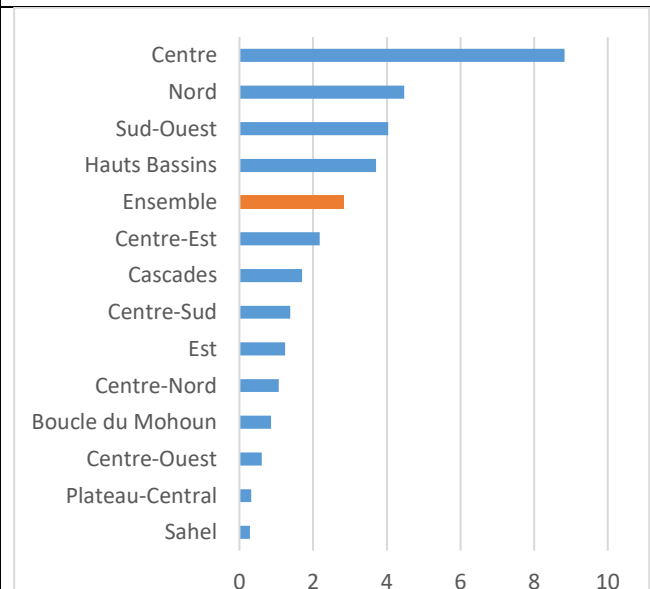
Graphique 18 : Répartition (%) des infractions



Graphique 19 : Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région



Graphique 20 : Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants



Points saillants :

- Proportion importante des cas de viol en 2018(31%) ;
- 44% des cas crimes et délits contre les bonnes mœurs concerne la région du centre en 2018.

Commentaires

En 2018 les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré 575 cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs impliquant les mineur(e)s et les femmes pendant la phase de l'enquête policière. Ces cas concernent 484 auteur(e)s dont 50% de garçons, 37% de femmes et 13% de filles. Les crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs dont les mineur(e)s et les femmes sont auteur(e)s ont connu une hausse de 69% par rapport à 2017.

Concernant la répartition des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs, le viol occupe le premier rang avec 31% et le racolage avec 5% enregistre le plus faible taux. Dans l'ensemble, on a enregistré 88% d'auteurs mineur(e)s et femmes de nationalité burkinabé.

Suivant la répartition par région de l'ensemble des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs dont les mineur(e)s et les femmes sont auteurs, la région du Centre vient largement en tête avec 252 cas et la région du Plateau-Central, avec 3 cas, enregistre le plus faible nombre.

La répartition des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs dont les mineur(e)s et les femmes sont auteur(e)s pour 100 000 habitants par région, laisse apparaître les régions du Centre, du Nord, des Hauts-Bassins et du Sud-Ouest comme celles ayant des valeurs supérieures à la moyenne nationale (3 cas pour 100 000 habitants). La région du Centre vient en tête avec 9 cas contrairement à la région du sahel qui enregistre zéro cas.

Notes méthodologiques

Répartition des infractions : rapport entre le nombre de cas de l'infraction de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs et le nombre total de cas des infractions de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs.

Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants : le produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région sur la population de la région.

2.1.2 Crimes et délits contre la paix publique

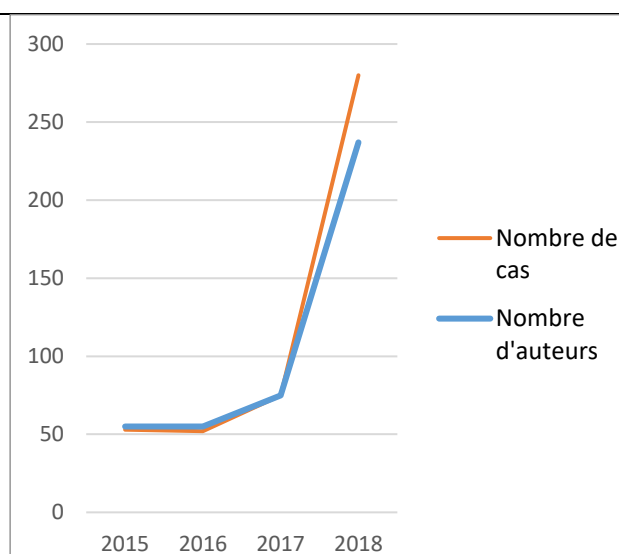
Tableau 9 : Récapitulatif des crimes et délits contre la paix publique

Nombre en 2018		% Faux et usage de faux	Variation(%) par rapport à		Répartition des auteurs(%)			
Cas	Auteurs		2017	2015	Burkinabè	Garçons	Filles	Femmes
280	237	52	273	428	81	86,61	4,72	8,66

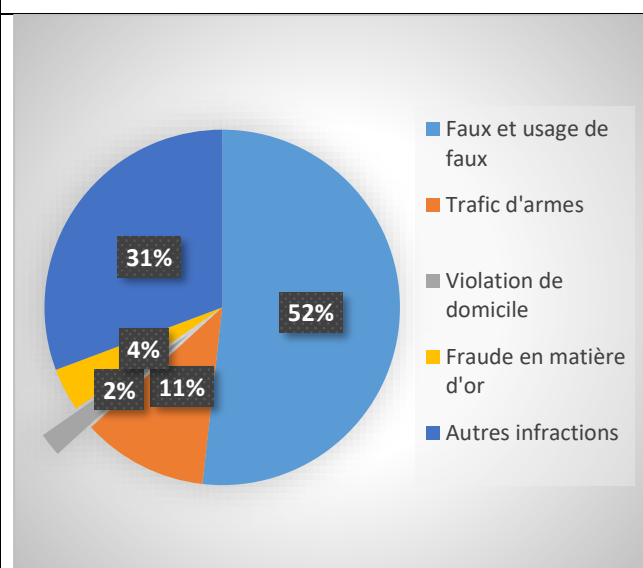
Tableau 10 : nombre de cas de crimes et délits contre la paix publique par région en 2018

Plateau-Central	Sahel	Boucle du Mouhoun	Centre-Sud	Sud-Ouest	Centre-Nord	Cascades	Hauts Bassins	Est	Centre-Ouest	Nord	Centre-Est	Centre
0	2	3	3	3	4	4	6	9	9	15	15	207

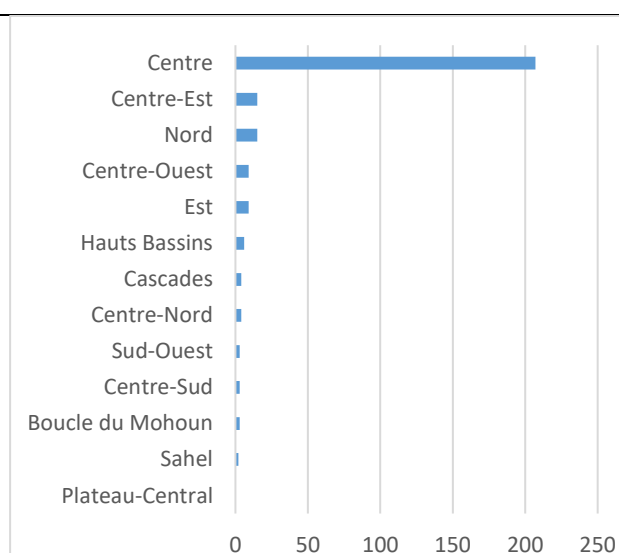
Graphique 21 : Evolution des cas et des auteurs de crimes et délits contre la paix publique



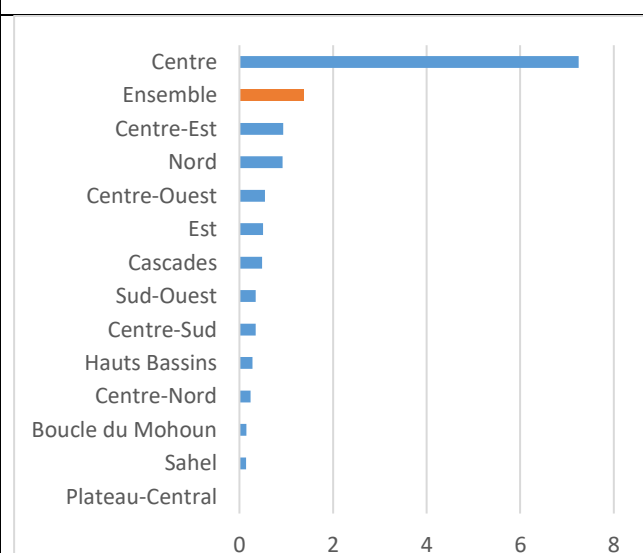
Graphique 22 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits contre la paix publique en 2018



Graphique 23 : Nombre de cas de crimes et délits contre la paix publique par région en 2018



Graphique 24 : Nombre de cas de crimes et délits contre la paix publique pour 100 000 habitants en 2018



Points saillants :

- 52% des crimes et délits contre la paix publique en 2018 sont des faux et usage de faux.
- Hausse considérable des cas de crimes et délits contre la paix publique en 2018 par rapport à 2017.

Commentaires

En 2018 les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré 280 cas de crimes et délits contre la paix publique impliquant les mineur(e)s et les femmes pendant la phase de l'enquête policière. Ces cas concernent 237 auteur(e)s dont 87% de garçons, 8% de femmes et 5% de filles. Les crimes et délits contre la paix publique dont les mineur(e)s et les femmes sont auteur(e)s ont presque triplé (273%) par rapport à 2017.

Suivant la répartition des crimes et délits contre la paix publique, on relève entre autres que le faux et usage de faux totalise plus de la moitié des infractions enregistrées soit 52% du nombre total. A l'opposé, la violation de domicile enregistre le plus faible pourcentage (2%). Dans l'ensemble, on a enregistré 81% d'auteurs mineurs et femmes de nationalité burkinabé impliqués dans ce type d'infraction.

En 2018, la région du Centre est la zone où se commet le plus d'infractions de la catégorie des crimes et délits contre la paix publique avec 207 cas tandis que dans les autres régions le nombre de cas se situe entre 0 et 15. La région du Plateau-Central s'illustre avec 0 cas enregistré en 2018.

Suivant la répartition des crimes et délits contre la paix publique dont les mineur(e)s et les femmes sont auteur(e)s pour 100 000 habitants par région, seule la région du Centre (7 cas pour 100 000 habitants) enregistre une valeur supérieure à la moyenne nationale (1 cas pour 100 000 habitants). La région du Plateau Central n'a pas enregistré de cas en 2018.

Notes méthodologiques

Répartition des infractions de crimes et délits contre la paix publique en 2018 : rapport entre le nombre de cas de l'infraction de crimes et délits contre la paix publique et le nombre total de cas des infractions de crimes et délits contre la paix publique.

Nombre de cas de crimes et délits contre la paix publique pour 100 000 habitants : le produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas de crimes et délits contre la paix publique par région sur la population de la région.

2.1.3 Crimes et délits contre la propriété

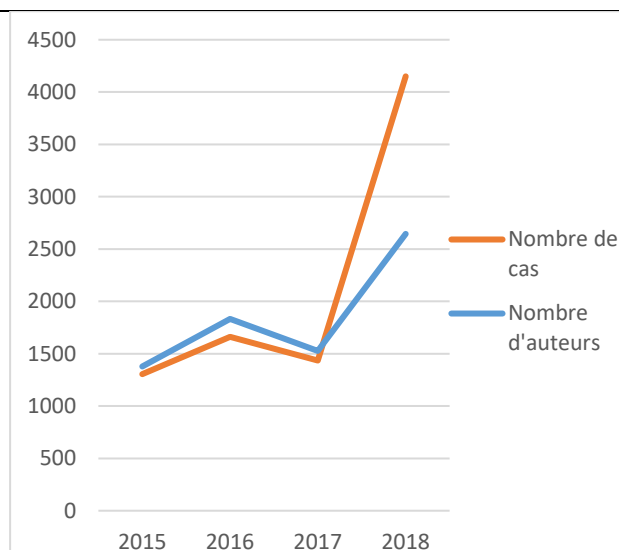
Tableau 11 : Récapitulatif des crimes et délits contre la propriété en 2018

Nombre en 2018		% vol	Variation (%) par rapport à		Répartition des auteurs(%)			
Cas	Auteurs		2017	2015	Burkinabè	Garçons	Filles	Femmes
4 150	2 645	70	189	218	88	64	7	29

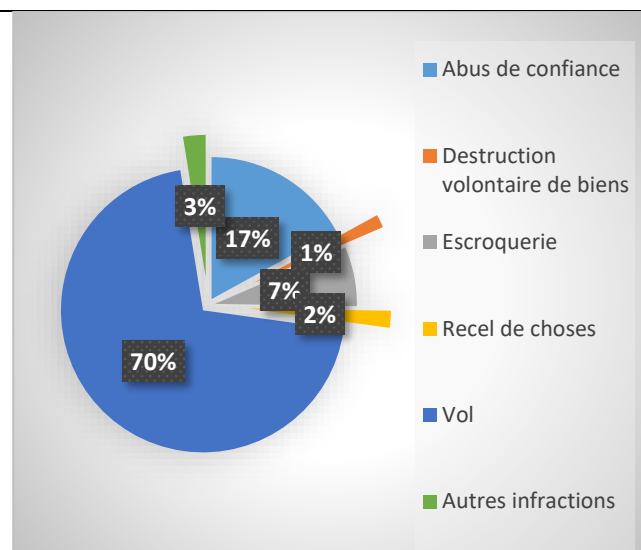
Tableau 12 : Nombre de crimes et délits contre la propriété par région en 2018

Centre-Nord	Centre-Sud	Centre-Ouest	Plateau-Central	Cascades	Sahel	Sud-Ouest	Boucle du Mouhoun	Nord	Est	Centre-Est	Hauts Bassins	Centre
56	60	85	124	126	126	138	140	140	189	284	342	2340

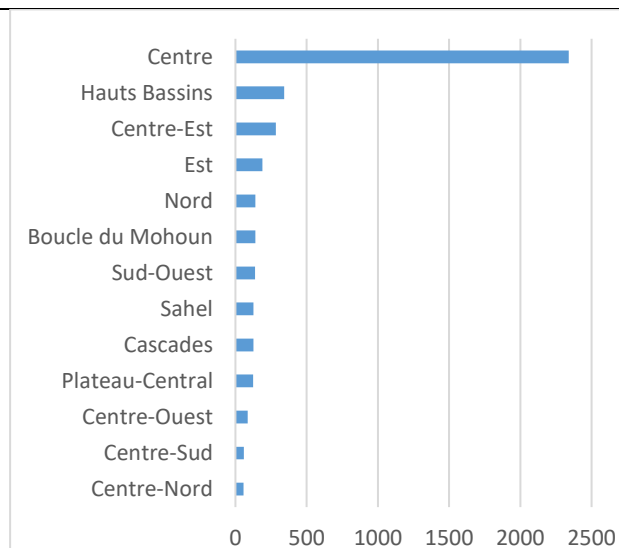
Graphique 25 : Evolution des cas de crimes et délits contre la propriété et de leurs auteurs



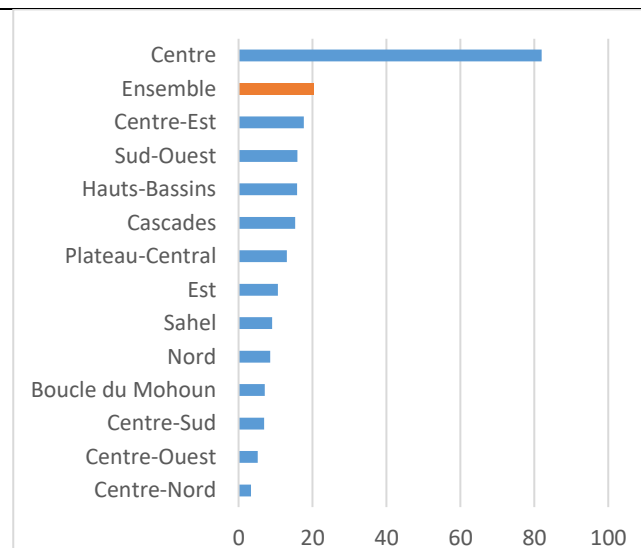
Graphique 26 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits contre la propriété en 2018



Graphique 27 : Répartition des cas de crimes et délits contre la propriété par région en 2018



Graphique 28 : Répartition des cas de crimes et délits contre la propriété par région pour 100 000 habitants



Points saillants :

- Augmentation (189%) des crimes et délits contre la propriété en 2018 par rapport à 2017 ;
- 70% des crimes et délits contre la propriété sont des cas de vols en 2018 ;
- 64% des auteurs des crimes et délits contre la propriété en 2018 sont des garçons.

Commentaires

En 2018, les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré 4 150 cas de crimes et délits contre la propriété impliquant les mineurs et les femmes auteurs pendant la phase de l'enquête policière. Ces cas concernent 2 645 auteur(e)s dont 64% de garçons, 29% de femmes et 7% de filles. Ces crimes et délits ont quasiment triplé (189%) par rapport à l'année 2017.

Suivant la répartition des crimes et délits contre la propriété, le vol totalise un peu plus de 2/3 des infractions enregistrées (70%) et la destruction volontaire de biens avec 1% enregistre le plus faible taux. Dans l'ensemble, on a enregistré 88% d'auteurs mineurs et femmes de nationalité burkinabé impliqués dans ce type d'infraction.

Au niveau de la répartition de l'ensemble des cas de crimes et délits contre la propriété dont les mineur(e)s et les femmes sont auteurs, la région du Centre vient largement en tête avec 2 340 cas. Le nombre de cas dans les autres régions se situe entre 56 et 342. La région du Centre-Nord enregistre le plus faible nombre de cas.

Suivant la répartition des crimes et délits contre la propriété dont les mineur(e)s et les femmes sont auteurs pour 100 000 habitants par région, seule la région du Centre enregistre une valeur supérieure à 20 cas (moyenne nationale) soit 84 cas pour 100 000 habitants. Le nombre de cas varie de 3 à 18 dans les autres régions. Le Centre-Nord est la région où l'on enregistre le moins de cas de crimes et délits contre la propriété.

Notes méthodologiques

Répartition des infractions de crimes et délits contre la propriété en 2018 : rapport entre le nombre de cas de l'infraction de crimes et délits contre la propriété et le nombre total de cas des infractions de crimes et délits contre la propriété.

Nombre de cas de crimes et délits contre la propriété pour 100 000 habitants : le produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas de crimes et délits contre la propriété par région sur la population de la région.

2.1.4 Crimes et délits contre les personnes

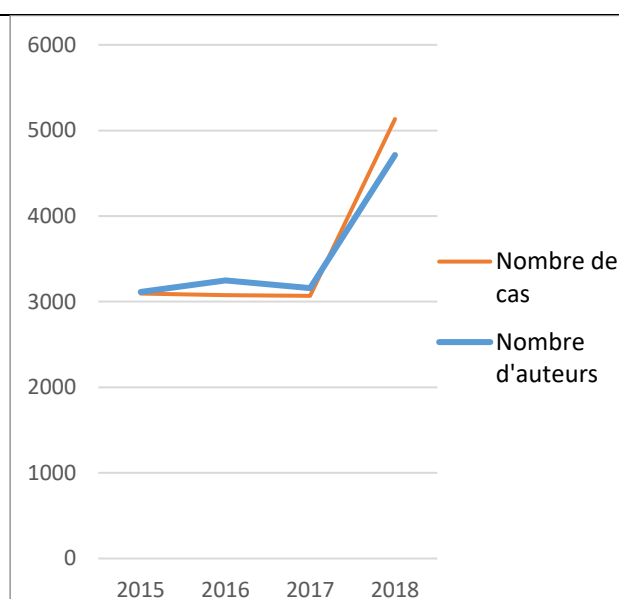
Tableau 13 : Récapitulatif des crimes et délits contre les personnes

Nombre en 2018		% CBV	Variation (%) par rapport à		Répartition des auteurs(%)			
Cas	Auteurs		2017	2015	Burkinabè	Garçons	Filles	Femmes
5 133	4 713	35	67	66	88	33	19	48

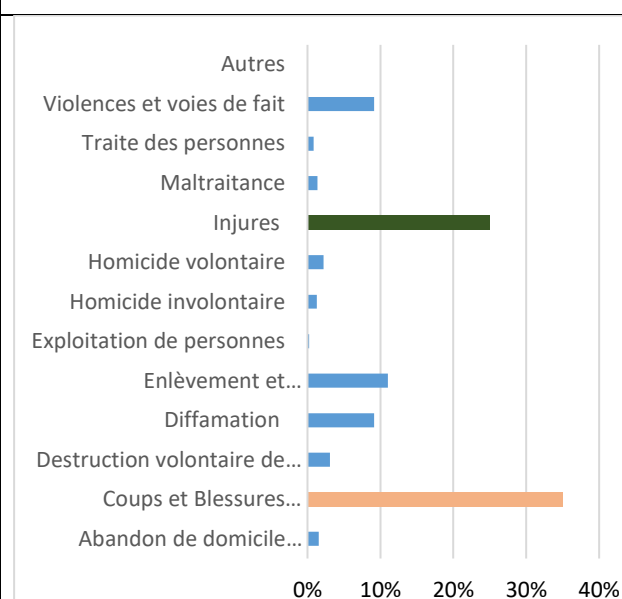
Tableau 14 : Nombre de crimes et délits contre les personnes par région en 2018

Plateau-Central	Sahel	Centre-Nord	Centre-Sud	Centre-Ouest	Boucle du Mouhoun	Cascades	Est	Nord	Sud-Ouest	Centre-Est	Hauts Bassins	Centre
99	104	114	167	195	203	237	254	254	293	462	1073	1678

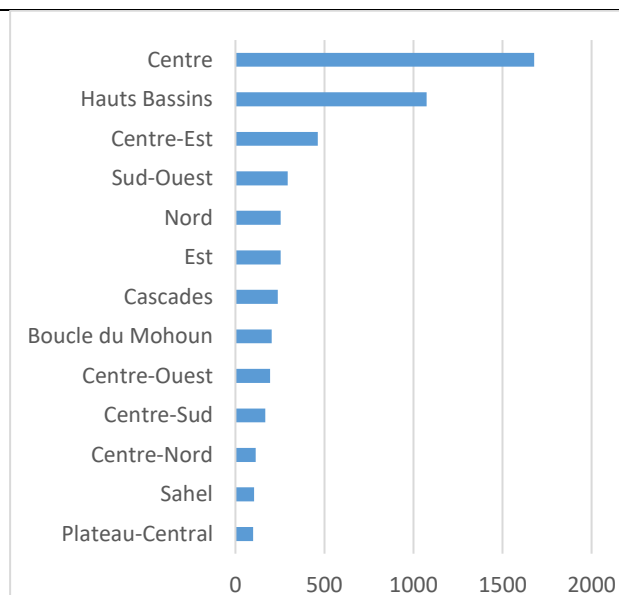
Graphique 29 : Evolution des cas de crimes et délits contre les personnes et de leurs auteurs



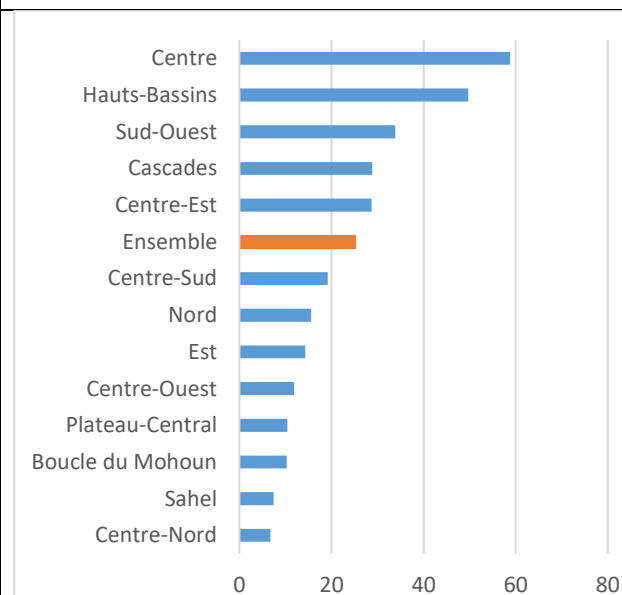
Graphique 30 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits contre les personnes



Graphique 31 : Répartition des cas par région



Graphique 32 : crimes et délits contre les personnes pour 100 000 habitants



Points saillants :

- Hausse de 67% du nombre de cas de crimes et délits contre les personnes en 2018 par rapport à 2017 ;
- 35% des crimes et délits contre les personnes sont des coups et blessures volontaires ;
- 48% des auteurs de crimes et délits contre les personnes sont des femmes en 2018.

Commentaires

En 2018, les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré plus de 5 100 cas de crimes et délits contre les personnes. Ces cas ont impliqué 4 700 personnes dont 88% de burkinabé. Les auteurs de ces infractions sont composés de 19 % de filles, 33% de garçons et 48% de femmes. Ces infractions ont connu une hausse de plus de la moitié des cas soit 67% par rapport à 2017.

Les CBV et les injures constituent les infractions les plus fréquentes de cette catégorie avec respectivement 35% et 25% des cas.

La répartition des crimes et délits par région donne la région du Centre largement en tête avec 1 678 cas. Elle est suivie par la région des Hauts-Bassins qui comptabilise 1 100 cas. Le nombre des cas dans les autres régions varie entre 99 et 462. La valeur la plus faible est enregistrée dans la région du Plateau Central.

Sur une population de 100 000 habitants, la répartition des infractions varie selon les régions. Cinq régions ont une valeur supérieure à la moyenne nationale (25 cas pour 100 000 habitants). La région du centre vient au premier rang des régions qui enregistrent le plus d'infractions sur les crimes et délits contre les personnes avec 59 cas pour 100 000 habitants. Elle est suivie par la région des Hauts-Bassins qui totalise 50 cas pour 100 000 habitants. Le Centre-Nord est la zone qui enregistre le moins d'infractions sur les crimes et délits contre les personnes avec 7 cas pour 100 000 habitants.

Notes méthodologiques

Répartition des infractions de crimes et délits contre les personnes en 2018 : rapport entre le nombre de cas de l'infraction de crimes et délits contre les personnes et le nombre total de cas des infractions de crimes et délits contre la propriété.

Nombre de cas de crimes et délits contre les personnes pour 100 000 habitants : le produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas de crimes et délits contre les personnes par région sur la population de la région.

III. Victimes

Tableau 15: Récapitulatif des violences enregistrées en 2018

Nombre en 2018		% des atteintes à l'intégrité physique et à la vie	Variation (%) par rapport à		Répartition des victimes (%)			
cas	victimes		2017	2015	Burkinabè	Garçon	Fille	Femme
7742	7687	66	23	59	86	17	33	50

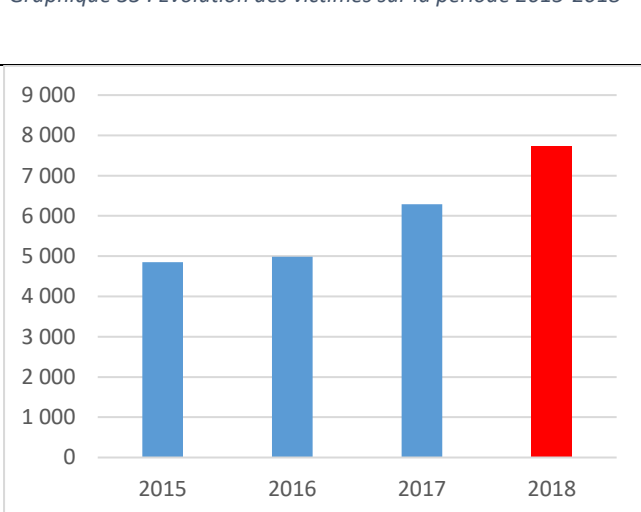
Tableau 16 : Situation des victimes par région en 2018 avec la population par région

Régions	Boucle du Mouhoun	Cascades	Centre	Centre-Est	Centre-Nord	Centre-Ouest	Centre-Sud	Est	Hauts Bassins	Nord	Plateau-Central	Sahel	Sud-Ouest	National
nombre de victimes	530	430	2344	772	526	352	270	714	352	430	198	188	581	7687

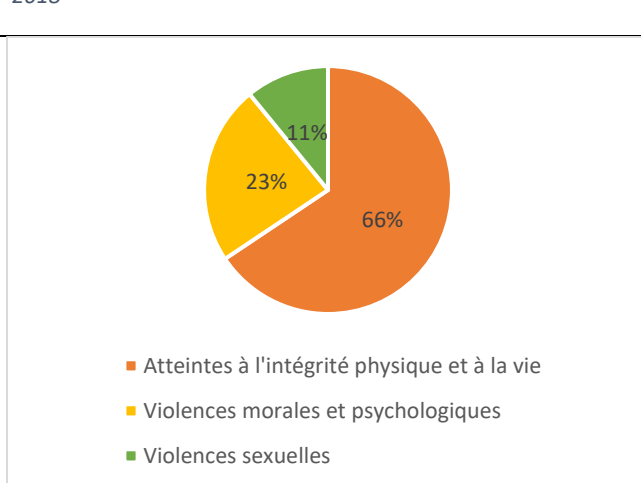
Tableau 17 : Repartition des victimes par sexe et par âge de 2015 à 2018

Régions	Boucle du Mouhoun	Casca des	Centr e	Cent re-Est	Centre-Nord	Centre-Ouest	Centre-Sud	Est	Hauts Bassins	Nord	Plateau-Central	Sahel	Sud-Ouest	National	Proportion
Femme	261	162	1113	360	315	231	154	206	231	162	154	94	383	3826	50%
Fille	230	175	546	305	179	108	94	413	108	175	34	60	140	2567	17%
Garçon	39	93	685	107	32	13	22	95	13	93	10	34	58	1294	33%

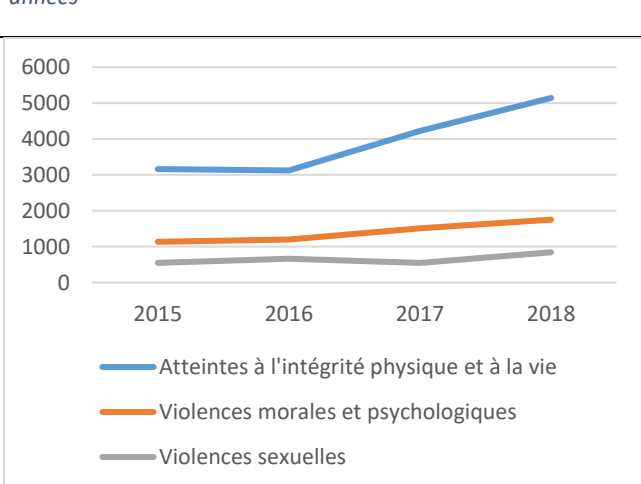
Graphique 33 : Evolution des victimes sur la période 2015-2018



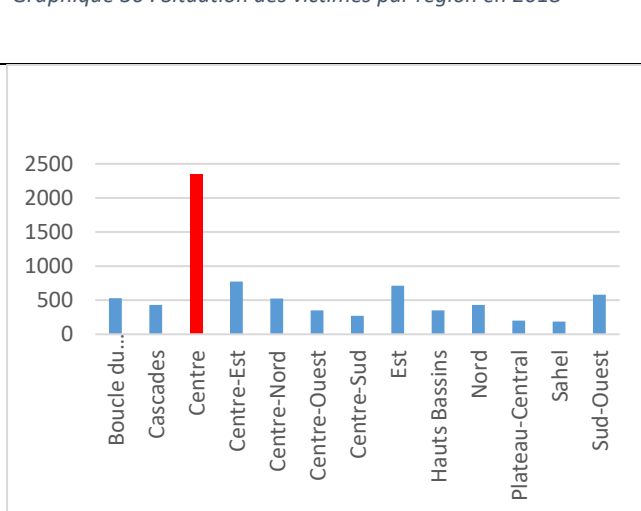
Graphique 34 : Répartition par type de violences de 2015 à 2018



Graphique 35 : Evolution des types de violences en fonction des années



Graphique 36 : Situation des victimes par région en 2018



Points saillants

- Augmentation de 59% du nombre de victimes mineur(e)s et femmes en 2018 par rapport à 2015 ;
- 66% des victimes représentent les victimes d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie.

Commentaires

La Police nationale et la Gendarmerie nationale ont enregistré au cours de l'année 2018 plus de 7 700 cas de victimes de violences impliquant les mineur(e)s et les femmes. Ces cas de violences se répartissent comme suit : 66% d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie, 23% de violences morale et psychologique, et 11% de violences sexuelles.

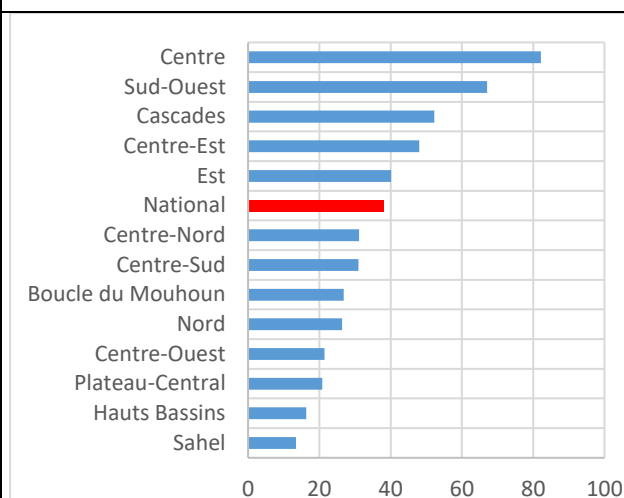
Le nombre de victimes mineur(e)s et femmes a augmenté de 59% entre 2015 et 2018 et de 23% en 2017 et 2018. Cette évolution est due à l'augmentation des cas d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie (62% entre 2015 et 2018, et 22% entre 2017 et 2018), à celle des cas de violences morales et psychologiques (54% entre 2015 et 2018 et 15% entre 2017 et 2018) et à la hausse des cas de violences sexuelles (54% entre 2015 et 2018 et entre 2017 et 2018).

En 2018, le nombre de victimes varie de 188 (région du Sahel 2%) à 2 344 (région du Centre 31%). Le nombre moyen de victimes par région est de 595.

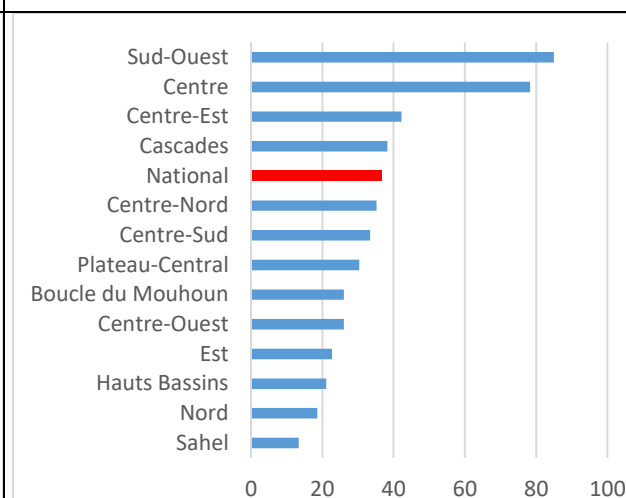
Notes méthodologiques

Répartition par type de violences de 2015 à 2018 : rapport entre le nombre de cas de violences par type de 2015 à 2018 et le nombre total de cas de violences de 2015 à 2018.

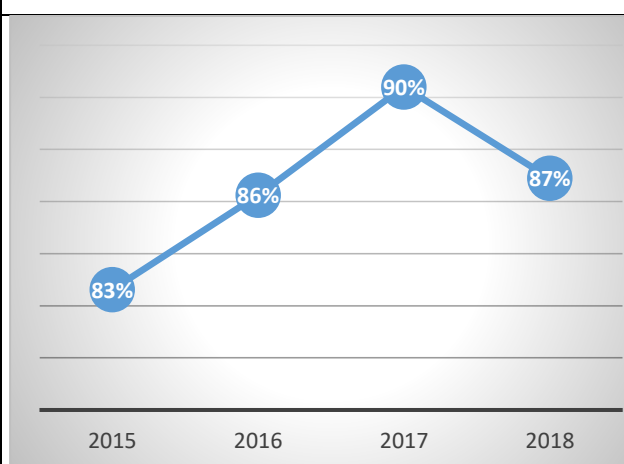
Graphique 37 : Ratio des victimes pour 100 000 habitants par region



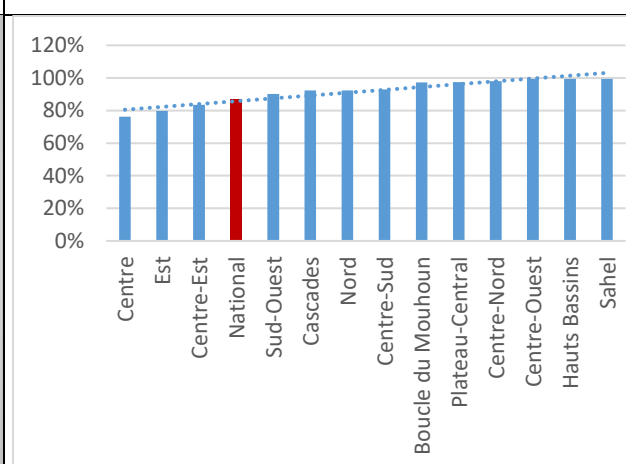
Graphique 38 : Ratio des femmes victimes pour 100 000 habitants femmes par region



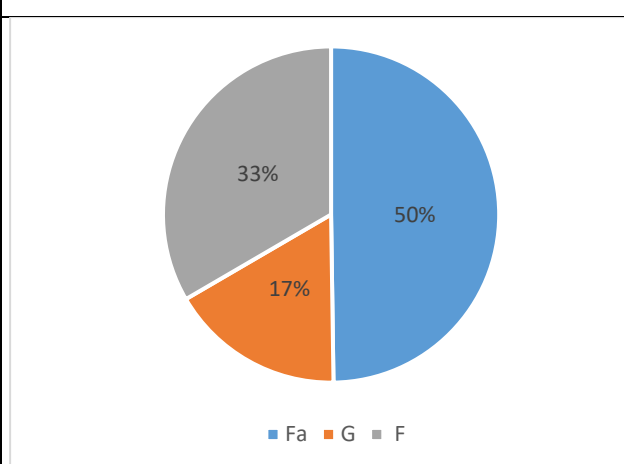
Graphique 39 : Ratio des victimes burkinabè de 2015 à 2018



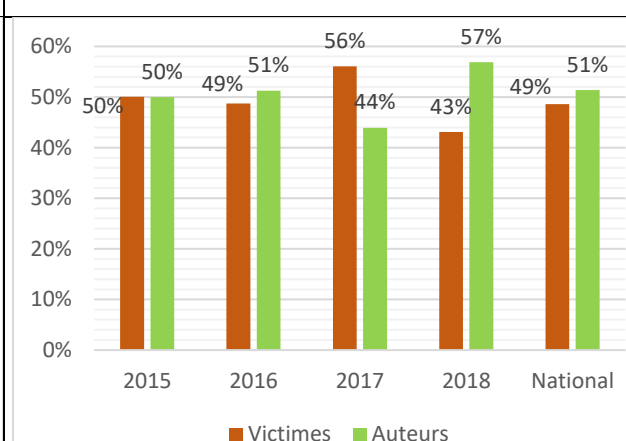
Graphique 40 : Ratio des victimes burkinabè par region en 2018



Graphique 41 : Repartition des victimes en femme, fille et garçon de 2015 à 2018



Graphique 42 : Evolution comparée du nombre des victimes et celui des auteurs



Point saillant :

- 50% des victimes sont des femmes sur la période 2015 - 2018.

Commentaires :

Le ratio des victimes pour 100 000 habitants par région indique que la région du Centre (82 pour 100 000 habitants) détient le ratio le plus élevé et celle du Sahel détient le plus bas ratio (13 pour 100 000 habitants). Le niveau national est de 38 pour 100 000 habitants. Quant au ratio des femmes victimes pour 100 000 habitants femmes par région, la première place est occupée par la région du Sud-Ouest (85 pour 100 000 habitants) et la dernière par celle du Sahel (13 pour 100 000 habitants).

Sur la période 2015-2018, il y a eu au total une hausse du ratio de victimes burkinabè de l'ordre de 4%. Cette hausse a été soutenue entre 2015 et 2017 où le ratio est passé de 83% à 90% soit une hausse de 7%. Toutefois, entre 2017 et 2018, l'on note une baisse de 3 points du ratio.

Au titre de l'année 2018, les régions du Sahel, du Centre-Ouest et des Hauts-Bassins détiennent le ratio des victimes le plus élevé (99%) et celui le plus bas est détenu par la région du Centre (76%). Concernant le ratio national, il s'est établi à 87%.

Par ailleurs, l'on note que les femmes ont été les plus victimes (50%), elles sont suivies par les filles (33%). Les garçons mineurs ont été moins victimes des violences (17%). En définitive, selon le sexe, les femmes et les filles (83%) sont plus victimes de violences que les garçons mineurs.

On constate également qu'il y a eu plus de femmes et de mineur (e)s auteurs (51%) de violences déclarées que de victimes (49%).

2.2 Atteintes à l'intégrité physique et à la vie

Tableau 18 : Récapitulatif des atteintes à l'intégrité physique et à la vie en 2018

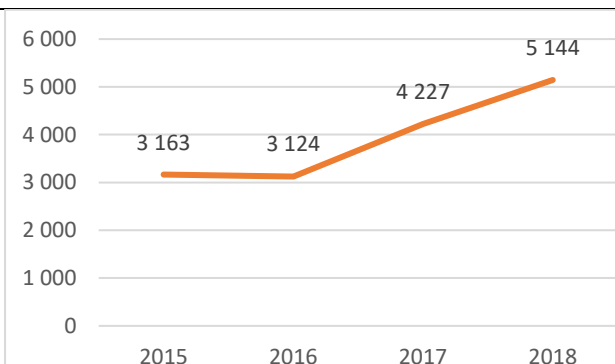
Nombre en 2018		% coups et blessures volontaires	Variation(%) par rapport à		Répartition des victimes (%)			
cas	victimes		2017	2015	Burkinabè	Garçon	Fille	Femme
5144	5172	39	22	63	88	18	35	47

Tableau 19 : Répartition des infractions les plus fréquentes d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie par région en 2018

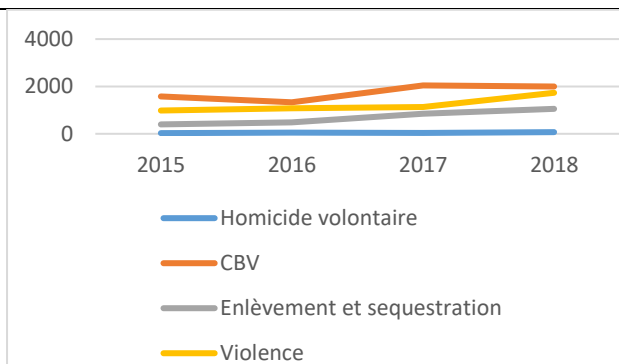
Régions	Nombre				Ratio pour 100 000 habitants				Taux par sexe et par âge		
	A	B	C	D	A	B	C	D	Fa	F	G
Boucle du Mouhoun	2	118	163	87	0,101	5,97	8,25	4,40	44%	49%	7%
Cascades	6	61	34	100	0,730	7,42	4,13	12,16	29%	29%	42%
Centre	11	637	119	788	0,385	22,32	4,17	27,61	47%	33%	20%
Centre-Est	4	268	136	97	0,249	16,67	8,46	6,03	42%	14%	43%
Centre-Nord	1	157	50	116	0,059	9,30	2,96	6,87	56%	6%	38%
Centre-Ouest	4	81	67	71	0,243	4,93	4,08	4,32	66%	5%	29%
Centre-Sud	4	84	20	72	0,459	9,63	2,29	8,26	53%	9%	38%
Est	7	93	303	56	0,394	5,23	17,04	3,15	24%	5%	71%
Hauts Bassins	4	81	67	71	0,185	3,75	3,10	3,29	66%	5%	29%
Nord	6	61	34	100	0,368	3,74	2,08	6,13	29%	29%	42%
Plateau-Central	4	87	21	32	0,421	9,16	2,21	3,37	78%	6%	16%
Sahel	7	65	3	41	0,502	4,66	0,22	2,94	54%	10%	36%
Sud-Ouest	10	207	36	101	1,154	23,88	4,15	11,65	64%	12%	24%
National	70	2000	1053	1732	0,346	9,88	5,20	8,56	47%	18%	35%

Légende : A= Homicide volontaire, B=CBV, C= Enlèvement et séquestration, D=Violence, Fa=Femme, F=Filles, G=Garçon

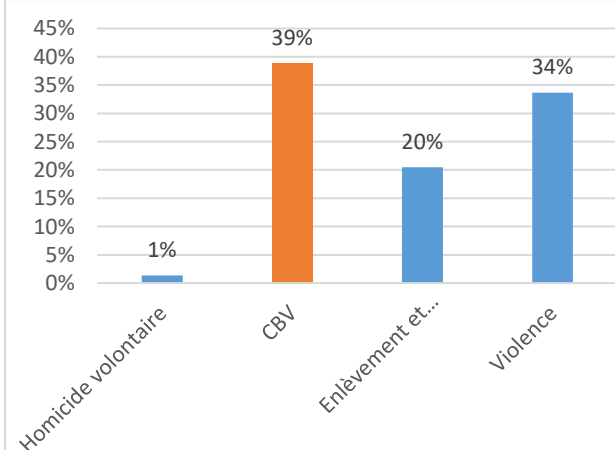
Graphique 43 : Evolution des atteintes à l'intégrité physique et à la vie



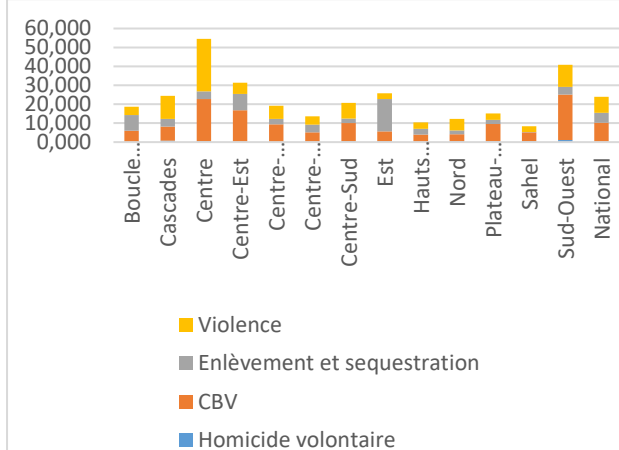
Graphique 44 : Evolution des infractions les plus fréquentes des atteintes à l'intégrité physique et à la vie



Graphique 45 : Part (%) des infractions les plus fréquentes d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie en 2018



Graphique 46 : Répartition des infractions les plus fréquentes d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie pour 100 000 habitants / région



Points saillants

- 39% des atteintes à l'intégrité physique et à la vie sont des coups et blessures volontaires⁴ et 34 % sont des violences⁵ ;
- Hausse de 63% des atteintes à l'intégrité physique et à la vie entre 2015 et 2018.

Commentaires

Au cours de l'année 2018, les services de sécurité ont enregistré plus de 5100 cas d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie dont les mineur(e)s et les femmes ont été victimes, composés principalement de cas de coups et blessures volontaires (39%) et de violences et voies de fait (34%).

Entre 2015 et 2018, le nombre de cas d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie a augmenté de 63% et de 22% entre 2017 et 2018. L'évolution importante de ces cas est intervenue à partir de 2016. Cette progression a été soutenue essentiellement par la hausse des cas de coups et blessures volontaires (27% entre 2015 et 2018), des cas de violences et voies de fait (76% entre 2015 et 2018 et 53% entre 2017 et 2018) et des cas d'enlèvements et de séquestrations⁶ (165% entre 2015 et 2018 et 25% entre 2017 et 2018).

Au titre de l'année 2018, parmi les infractions les plus fréquentes, ce sont les CBV qui ont été les plus enregistrés par les services de sécurité (39%). Ils sont suivis par les violences et voies de fait (34%) et par les enlèvements et la séquestration (20%).

Au cours de la même année, la proportion cumulée des infractions les plus fréquentes pour 100 000 habitants, la plus élevée se situe dans la région du Centre. Par contre, celle la plus faible se trouve dans la région du Sahel. S'agissant des cas de violence et voies de fait, la région du Centre détient la proportion la plus élevée (28%) et celle du Sahel a enregistré la proportion la plus basse (3%) contre 8,56% au niveau national. Concernant les cas d'enlèvement et de séquestration, la proportion au niveau national s'est établie à 5%. Par ailleurs, la région de l'Est occupe la première place (17%) et celle du Sahel occupe la dernière (0,22%). Quant aux CBV, pour une proportion au niveau national de 9%, l'on note que la région du Sud-Ouest se hisse au premier rang avec 24% et la région du Nord occupe le dernier rang avec 4%. Pour ce qui est des cas d'homicides volontaires⁷, la région du Sud-Ouest enregistre la proportion la plus élevée (1%) et la proportion la moins élevée (0%) est enregistrée dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Nord.

Notes méthodologiques

Part (%) des infractions majeures d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie en 2018 : rapport entre le nombre de cas d'infractions majeures d'atteinte à l'intégrité physique et le nombre total de cas des infractions d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie.

Répartition des infractions majeures d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie pour 100 000 habitants / région : le produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas d'infractions majeures d'atteinte à l'intégrité physique par région sur la population de la région.

⁴ CBV regroupe les CBV, CBV et destruction volontaire de biens.

⁵ Violence regroupe les menaces, les violences et voies de fait et les maltraitances.

⁶ - Enlèvement et séquestration regroupe les infractions suivantes : Enlèvement, enlèvement et séquestration.

⁷ Homicide volontaire regroupe les infractions suivantes : Assassinat, tentative d'assassinat, meurtre, tentative de meurtre, parricide tentative de parricide, infanticide, tentative d'infanticide.

2.3 Violences morales et psychologiques

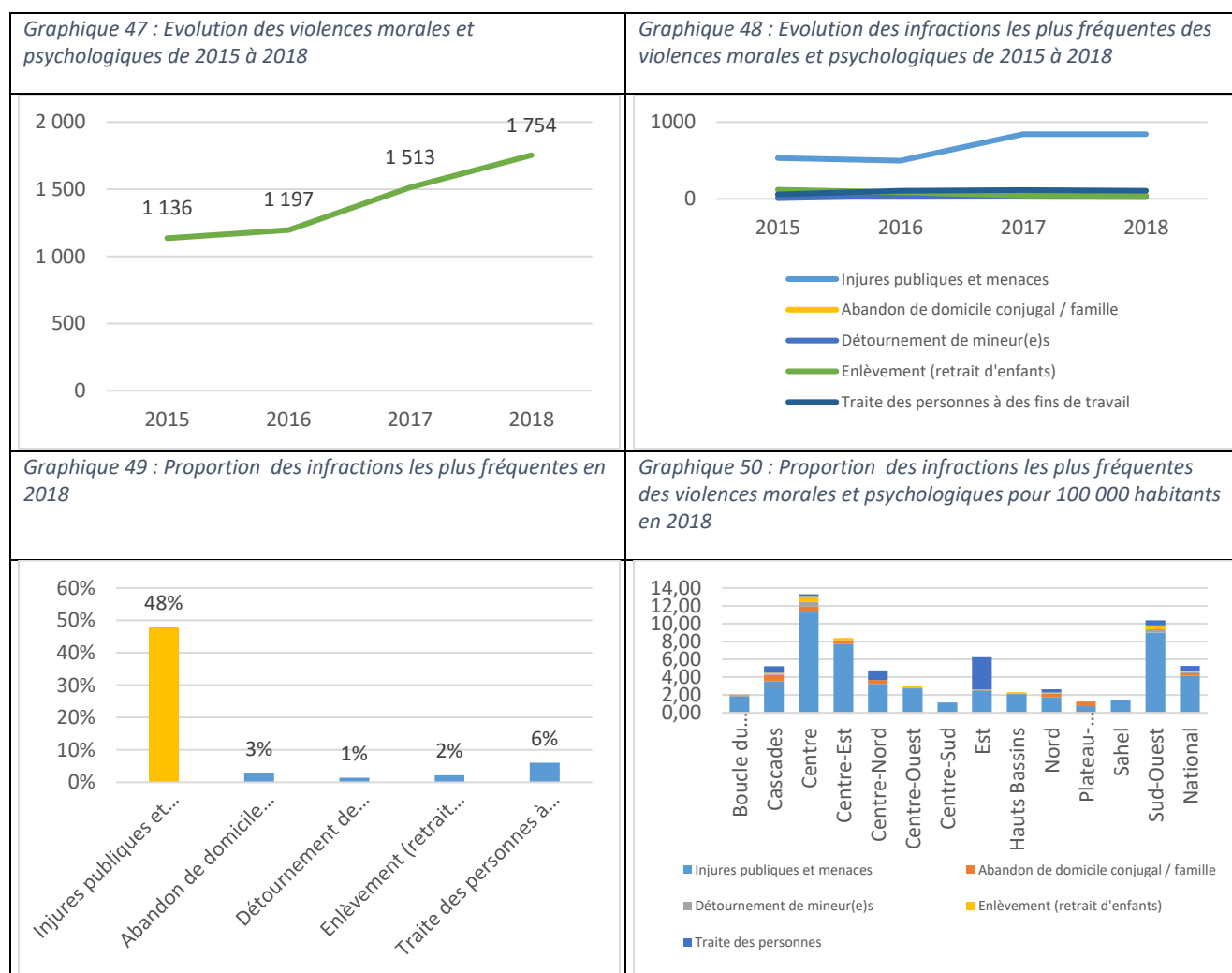
Tableau 20 : Récapitulatif des violences morales et psychologiques en 2018

Nombre en 2018		% des injures publiques et menaces	Variation(%) par rapport à		Répartition des victimes (%)			
cas	victimes		2017	2015	Burkinabè	Garçon	Fille	Femme
1754	1621							
		48	16	54	80	22	16	62

Tableau 21 : Proportion des infractions les plus fréquentes des violences morales et psychologiques par région en 2018

Région	Nombre					Ratio pour 100 000 habitants					Taux par sexe et par âge		
	A	B	C	D	E	A	B	C	D	E	Fa	F	G
Boucle du Mouhoun	37	1	2	1	0	1,87	0,05	0,10	0,05	0,00	82%	8%	11%
Cascades	29	6	1	1	6	3,53	0,73	0,12	0,12	0,73	47%	28%	26%
Centre	321	19	16	18	6	11,25	0,67	0,56	0,63	0,21	53%	16%	31%
Centre-Est	124	7	0	4	0	7,71	0,44	0,00	0,25	0,00	63%	23%	15%
Centre-Nord	55	7	0	0	18	3,26	0,41	0,00	0,00	1,07	80%	12%	8%
Centre-Ouest	45	1	0	4	0	2,74	0,06	0,00	0,24	0,00	92%	8%	0%
Centre-Sud	10	0	0	0	0	1,15	0,00	0,00	0,00	0,00	79%	13%	8%
Est	43	0	2	1	65	2,42	0,00	0,11	0,06	3,66	48%	11%	41%
Hauts Bassins	45	1	0	4	0	2,08	0,05	0,00	0,19	0,00	92%	8%	0%
Nord	29	6	1	1	6	1,78	0,37	0,06	0,06	0,37	47%	28%	26%
Plateau-Central	7	5	0	0	0	0,74	0,53	0,00	0,00	0,00	95%	5%	0%
Sahel	20	0	0	0	0	1,43	0,00	0,00	0,00	0,00	38%	16%	47%
Sud-Ouest	78	0	3	4	5	9,00	0,00	0,35	0,46	0,58	73%	17%	10%
National	843	53	25	38	106	4,16	0,26	0,12	0,19	0,52	62%	16%	22%

Légende : A= Injures publiques et menaces ; B= Abandon de domicile conjugal / famille ; C= Détournement de mineur (e)s ; D= Enlèvement (retrait d'enfants) ; E= Traite des personnes à des fins de travail



Points saillants

- 48% des violences morales psychologiques sont des injures publiques et menaces⁸ ;
- Hausse de 54% des violences morales psychologiques entre 2015 et 2018.

Commentaires

Au cours de l'année 2018, les services de sécurité ont enregistré plus de 1700 cas de violences morales et psychologiques dont les mineur(e)s et les femmes ont été victimes, avec une prédominance des cas d'injures publiques et menaces (48%).

Entre 2015 et 2018, le nombre de cas de violences morales et psychologiques a augmenté de 54% et de 16% entre 2017 et 2018. L'évolution importante de ces cas est intervenue à partir de 2016. Cette progression a été soutenue essentiellement par la hausse des cas d'injures publiques et menaces (58% entre 2015 et 2018).

En 2018, la proportion cumulée des infractions les plus fréquentes pour 100 000 habitants, la plus élevée se situe dans la région du Centre. Par contre, celle la plus faible se trouve dans la région du Centre Sud.

Notes méthodologiques

Proportion des infractions majeures des violences morales et psychologiques : rapport entre le nombre de cas d'infractions majeures des violences morales et psychologiques et le nombre total de cas des infractions des violences morales et psychologiques.

Proportion des infractions majeures des violences morales et psychologiques pour 100 000 habitants : le produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas d'infractions majeures des

2.4 Violences sexuelles

Tableau 22 : résumé des violences sexuelles

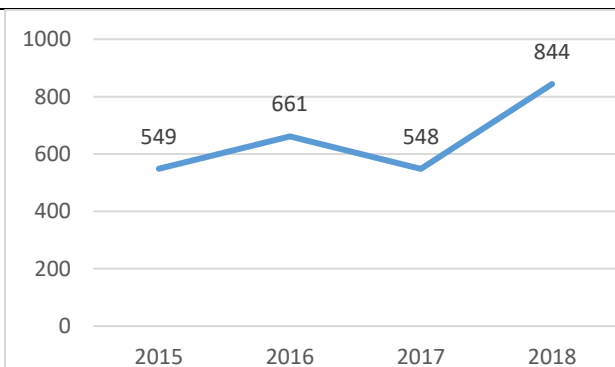
Tableau 22 : Résumé des violences sexuelles								
Nombre en 2018		% Harcèlement et voies de fait	Variation(%) par rapport à		Répartition des victimes (%)			
cas	victimes		2017	2015	Burkinabè	Garçon	Fille	Femme
844	894		14	16	54	88	1	56

Tableau 23 : Proportion des infractions les plus fréquentes des violences sexuelles par région en 2018

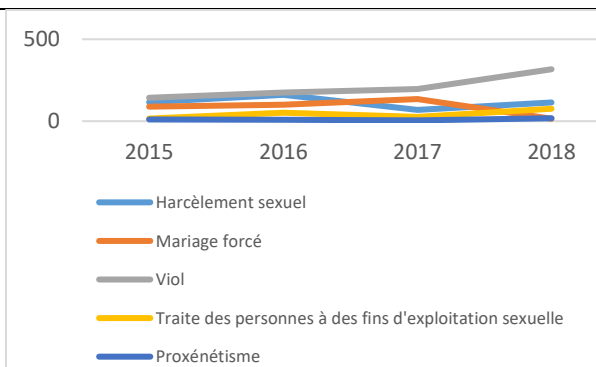
Régions	Nombre					Ratio pour 100 000 habitants					Taux par sexe et par âge		
	A	B	C	D	E	A	B	C	D	E	Fa	F	G
Boucle du Mouhoun	9	6	29	0	0	0,46	0,30	1,47	0,00	0,00	52%	42%	6%
Cascades	8	45	8	6	0	0,97	5,47	0,97	0,73	0,00	53%	43%	4%
Centre	52	12	123	19	7	1,82	0,42	4,31	0,67	0,25	38%	62%	0%
Centre-Est	3	18	12	0	0	0,19	1,12	0,75	0,00	0,00	26%	74%	0%
Centre-Nord	8	18	20	0	0	0,47	1,07	1,18	0,00	0,00	41%	59%	0%
Centre-Ouest	3	18	20	1	0	0,18	1,10	1,22	0,06	0,00	27%	73%	0%
Centre-Sud	4	0	12	0	0	0,46	0,00	1,38	0,00	0,00	37%	63%	0%
Est	6	32	12	0	0	0,34	1,80	0,68	0,00	0,00	15%	85%	0%
Hauts Bassins	3	18	20	1	0	0,14	0,83	0,93	0,05	0,00	27%	73%	0%
Nord	8	45	8	6	0	0,49	2,76	0,49	0,37	0,00	53%	43%	4%
Plateau-Central	0	2	10	0	0	0,00	0,21	1,05	0,00	0,00	50%	50%	0%
Sahel	3	0	12	0	0	0,22	0,00	0,86	0,00	0,00	53%	47%	0%
Sud-Ouest	7	4	31	4	11	0,81	0,46	3,58	0,46	1,27	61%	38%	1%
National	114	218	317	37	18	0,56	1,08	1,57	0,18	0,09	43%	56%	1%

Légende : A= Harcèlement sexuel, B= Mariage forcé, C=Viol, D=Traite des personnes, E=Proxénétisme, Fa = Femme, F=Fille, G=Garçon

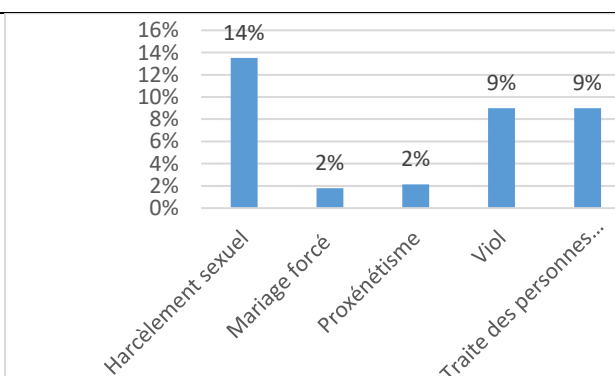
Graphique 51 : Evolution des violences sexuelles de 2015 à 2018



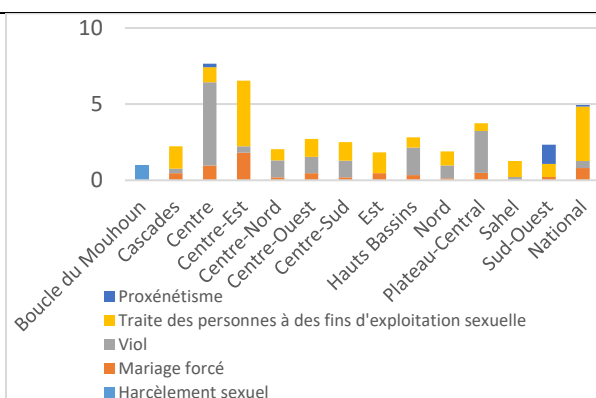
Graphique 52 : Evolution des infractions les plus fréquentes des violences sexuelles de 2015 à 2018



Graphique 53 : Proportion des infractions les plus fréquentes en 2018



Graphique 54 : Proportion des infractions les plus fréquentes des violences sexuelles pour 100 000 habitants par région en 2018



Points saillants

- 14% des violences sexuelles sont des harcèlements sexuels⁹ et voies de fait. ;
- Hausse de 54% des violences sexuelles entre 2015 et 2018 ;
- Hausse de 221% des cas de viols de 2015 à 2018.

Commentaire

Au cours de l'année 2018, les services de sécurité ont enregistré plus de 800 cas de violences sexuelles dont les mineur(e)s et les femmes ont été victimes avec une prédominance des cas de harcèlements sexuels et voie de fait.

Entre 2015 et 2018, le nombre de cas de violences sexuelles a augmenté de 54% et également de 54% entre 2017 et 2018. Cette progression, plus marquée à partir de 2017, a été soutenue essentiellement par la hausse des cas de viol (122% entre 2017 et 2018) et par celle des cas des traites de personnes à des fins d'exploitation sexuelle (660% entre 2017 et 2018).

Pour la même année, la proportion cumulée des infractions les plus fréquentes pour 100 000 habitants, la plus élevée se situe dans la région du Centre et la région de la Boucle du Mouhoun détient la plus faible proportion.

Notes méthodologiques

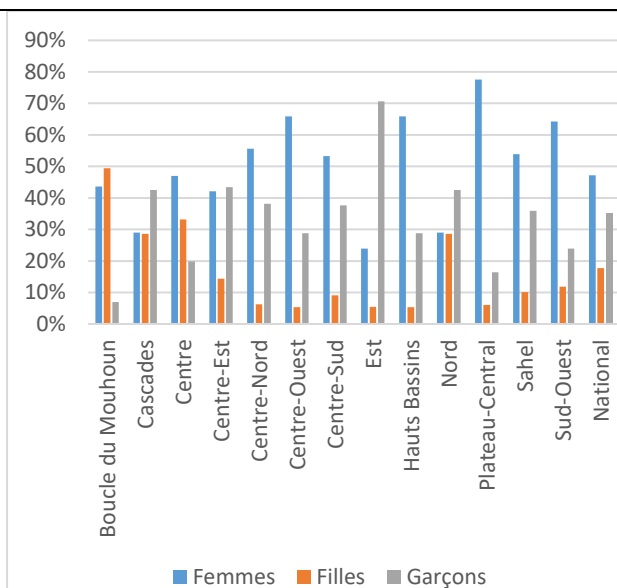
Proportion des infractions majeures des violences morales et psychologiques : rapport entre le nombre de cas d'infractions majeures des violences morales et psychologiques et le nombre total de cas des infractions des violences morales et psychologiques.

Proportion des infractions majeures des violences morales et psychologiques pour 100 000 habitants : le produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas d'infractions majeures des violences morales et psychologiques par région sur la population de la région.

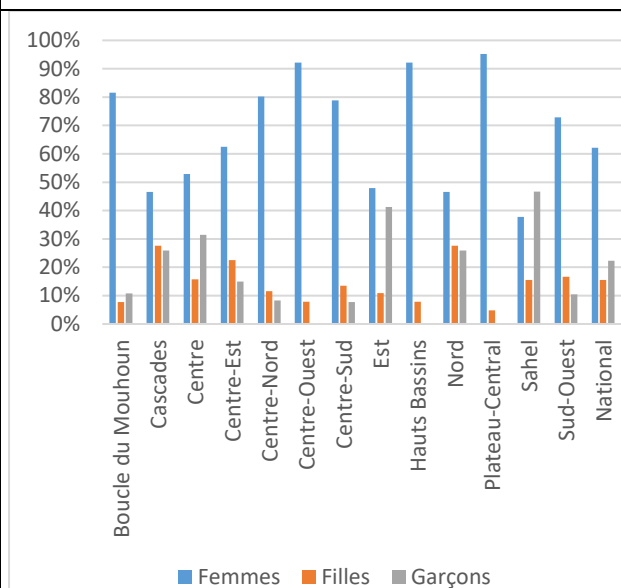
⁹ Harcèlement sexuel regroupe harcèlement sexuel, harcèlement sexuel et voies de fait
Viol regroupe les infractions suivantes : viol et tentative de viol.

2.5 Aperçu des victimes selon le sexe et l'âge

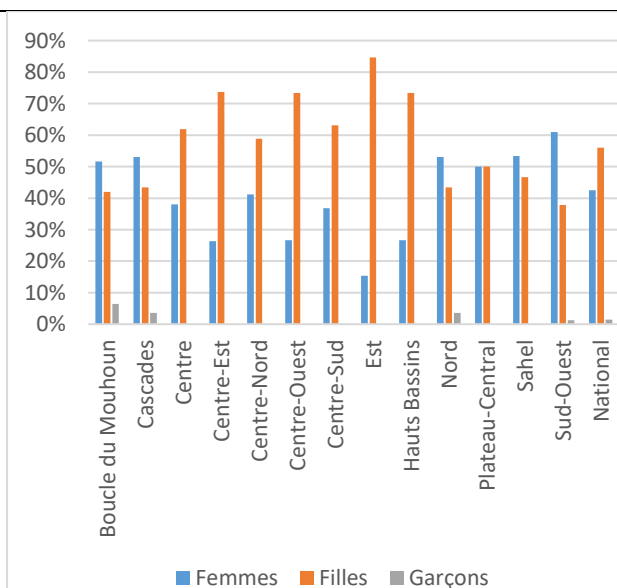
Graphique 55 : Taux des victimes des atteintes à l'intégrité physique et à la vie par région en 2018



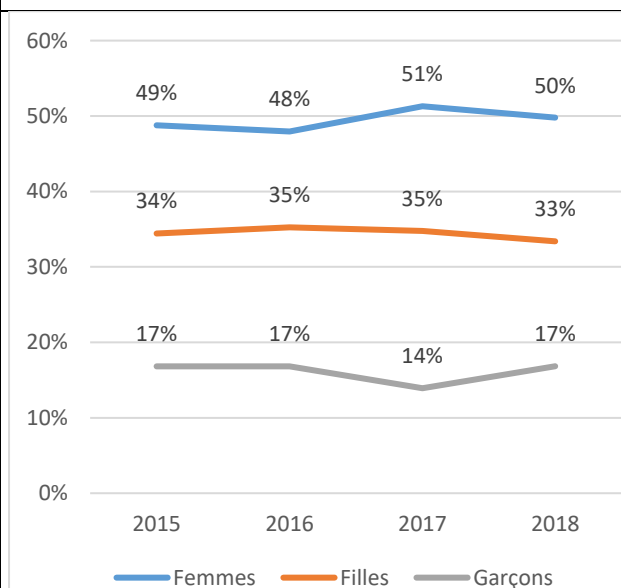
Graphique 56 : Taux des victimes des violences morales et psychologiques par région en 2018



Graphique 57 : Taux des victimes des violences sexuelles par région en 2018



Graphique 58 : Taux des victimes selon l'âge et le sexe de 2015 à 2018



Points saillants

- Sur le plan national les femmes sont les plus victimes de violences morales et psychologiques (62%) ;
- 47% des victimes d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie sont des femmes au plan national ;
- Les filles sont les plus touchées par les violences sexuelles au niveau national (56%).

Commentaires

Entre 2015-2018, on note la prédominance des femmes victimes sur les filles et les garçons mineurs). Sur la même période, le taux des femmes victimes d'infractions enregistré par les services de sécurité, a augmenté d'un point. Dans le même intervalle, celui des filles est passé de 34% à 33%, et celui des garçons est resté stationnaire. Entre 2017 et 2018, le taux des femmes victimes d'infractions enregistrées par les services de sécurité est passé de 51% à 50%. En ce qui concerne les filles, le taux a connu une baisse de deux points et celui des garçons mineurs a augmenté de trois points.

En matière d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie, en 2018, ce sont les femmes qui sont les plus touchées (47%) sur le plan national ; elles sont suivies par les garçons (35%) et les filles viennent en dernière position avec (18%). Au niveau régional, ce sont les filles qui sont les moins touchées à l'exception des régions de la Boucle du Mouhoun où elles sont les plus touchées (49%) et du Centre où elles viennent en deuxième position (33%) après les femmes. C'est dans la région du Plateau Central que l'on enregistre la proportion la plus importante de femmes touchées (78%). La proportion la plus élevée de garçons touchés, est constatée dans la région de l'Est (71%).

En ce qui concerne les violences morales et psychologiques, les femmes sont également les plus touchées dans toutes les régions ainsi que sur le plan national (62%).

Pour ce qui est des violences sexuelles, les filles sont les plus touchées tant dans les régions qu'au niveau national.

Notes méthodologiques

Taux des victimes des atteintes à l'intégrité physique et à la vie : le rapport entre le nombre de cas d'infractions d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie par région, par sexe et par âge et le nombre total d'infractions d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie

Taux des victimes des violences morales et psychologiques : le rapport entre le nombre de cas d'infractions de violences morales et psychologiques par région, par sexe et par âge et le nombre total d'infractions violences morales et psychologiques

Taux des victimes des violences sexuelles : le rapport entre le nombre de cas d'infractions de violences sexuelles par région, par sexe et par âge et le nombre total d'infractions violences sexuelles.

Taux des victimes selon l'âge et le sexe : le rapport entre le nombre de victimes par sexe et par âge et le nombre total de victimes.

Annexes

Définition des concepts police administrative

- ☞ **Assistance aux autres administrations** : Aide apportée aux services publics et privés dans le cadre de la promotion et de la protection des droits de l'enfant et de la femme ;
- ☞ **Déclaration d'enfants en fugue reçue** : Action par laquelle l'on signale la fuite d'un enfant pour des raisons ignorées ;
- ☞ **Déclaration de sorties d'enfants reçue** : Action par laquelle l'on signale une absence momentanée d'un enfant ;
- ☞ **Déclaration de sorties de femmes reçue** : Action par laquelle l'on signale une absence momentanée d'une femme ;
- ☞ **Enfant déclaré en fugue reçu** : Enfant en fuite pour des raisons ignorées reçus ;
- ☞ **Enfant déclaré sorti reçu** : Enfant faisant l'objet de déclaration de sortie accueillis ;
- ☞ **Enfant égaré retrouvé** : Enfant se trouvant dans l'impossibilité de retrouver sa famille et conduits aux services de sécurité ;
- ☞ **Femme en difficulté reçue** : Femme en détresse dont la nature du problème n'est pas de la compétence des services de sécurité ;
- ☞ **Réquisition à personne qualifiée** : Acte écrit par lequel l'on requiert la compétence d'une personne physique ou morale dans le cadre d'une enquête impliquant les mineur(e)s et les femmes ;
- ☞ **Sortie dissuasive** : Action entreprise dans le but de prévenir la commission des infractions à la loi pénale impliquant les mineur(e)s et les femmes ;
- ☞ **Sortie pour contrôle** : Action répressive menée sur la voie ou dans les lieux publics sur les questions de violation des droits des mineur(e)s et des femmes ;
- ☞ **Sortie pour sensibilisation** : Opération de conscientisation des populations sur les droits des mineur(e)s et des femmes.

Définition des concepts police judiciaire

- ☞ **Assistance à huissier** : fait pour les OPJ et APJ d'assister un Huissier dans l'accomplissement de ses missions ;
- ☞ **Commission rogatoire** : acte par lequel le juge d'instruction délègue ses pouvoirs à un autre magistrat ou à un officier de police judiciaire pour qu'il exécute à sa place un acte d'instruction ;
- ☞ **Instructions du parquet** : ce sont des instructions données par le Procureur général ou le Procureur du Faso ou ses substituts à la police judiciaire.

Définition des concepts crimes et délits

- ☞ **Abandon de domicile conjugal / famille** : fait pour le père ou la mère de famille d'abandonner sans motif grave pendant plus de deux mois sa résidence familiale et de se soustraire à tout ou partie des obligations d'ordre moral ou matériel résultant de l'autorité parentale, de la tutelle, de la garde ou du mariage ;
- ☞ **Abattage clandestin** : mise à mort des animaux d'élevage dévolus à la production de viande dans des conditions qui ne respectent pas les normes réglementaires ;
- ☞ **Abus d'autorité** : fait pour tout fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire, tout officier ministériel ou de justice ou de police, tout commandant ou agent de la force publique, qui, agissant en sa dite qualité, s'introduit dans le domicile d'une personne contre le gré de celle-ci hors les cas prévus par la loi et sans les formalités prescrites ;
- ☞ **Abus de confiance** : fait pour une personne de détourner ou dissiper au préjudice d'une autre des animaux, des effets, des deniers, des marchandises, des billets, des quittances ou tous autres écrits contenant ou opérant obligation ou décharge qui ne lui aurait été remis qu'à titre de louage, dépôt, de mandat, de nantissement, de prêt à usage ou pour un travail salarié ou non salarié à charge de rendre, ou de les représenter ou d'en faire un usage ou un emploi déterminé ;
- ☞ **Adultère** : fait pour une personne mariée d'avoir des relations sexuelles avec une personne autre que son conjoint ;
- ☞ **Assassinat** : homicide commis avec préméditation ou guet-apens ;
- ☞ **Association de malfaiteurs** : tout groupement formé ou entente établie en vue de la séparation, concrétisée par un ou plusieurs faits matériels, d'un ou de plusieurs crimes contre les personnes ou les biens ou de certains délits limitativement énumérés par la loi ;
- ☞ **Attentat à la pudeur** : tout acte de nature sexuelle, contraire aux bonnes mœurs, exercé directement ou indirectement et intentionnellement sur une personne avec ou sans violence, contrainte ou surprise ;
- ☞ **Avortement** : expulsion prématurée, volontairement provoquée, du produit de la conception ;
- ☞ **Banqueroute** : fait pour tout commerçant en état de cessation de paiement qui, soit par négligence, soit intentionnellement, accomplit des actes de nature à nuire à ses créanciers ;
- ☞ **Blanchiment d'argent** : fait de dissimuler de l'argent sale afin de le réinvestir dans les activités légales permettant aux criminels de pouvoir utiliser massivement les revenus illégaux sans être repérés ;
- ☞ **Chantage** : moyen de pression illicite exercée sur une personne pour lui extorquer de l'argent ou des valeurs par la menace de révélations scandaleuses ou diffamatoires ;
- ☞ **Concussion** : fait pour tout fonctionnaire, tout officier public, tout militaire, leurs commis ou préposés, tout percepteur des droits, taxes, contributions, deniers, revenus publics ou communaux et leurs commis ou préposés, d'ordonner ou d'exiger ou de recevoir ce qu'ils savaient n'être pas dû ou excéder ce qui étaient dû pour droits et taxes, contributions, deniers ou revenus, ou pour salaire et traitement ;
- ☞ **Corruption** : comportement pénalement incriminé par lequel sont sollicités, agréés ou reçus des offres, promesses, dons ou présents, à des fins d'accomplissement ou d'abstention d'un acte, d'obtention de faveurs ou d'avantages particuliers ;
- ☞ **Coups et Blessures Volontaires (CBV)** : fait de volontairement faire des blessures, de porter des coups ou de commettre toute autre violence ou voies de fait entraînant une maladie ou une incapacité de travail de plus de sept jours ;

- ☞ **Cybercriminalité** : fait pour quiconque, frauduleusement, accède ou se maintient dans tout ou partie d'un système de traitement automatisé de données ; intentionnellement et au mépris des droits d'autrui, entrave ou fausse le fonctionnement d'un système de traitement automatisé ; intentionnellement et au mépris des droits d'autrui, directement ou indirectement introduit des données dans un système de traitement automatisé ou supprime ou modifie les données qu'il contient ou leur mode de traitement ou de transmission ;
- ☞ **Destruction volontaire de biens** : fait pour quiconque, volontairement détruit ou détériore gravement un objet mobilier appartenant à autrui ou le fait de détruire ou de détériorer un objet mobilier ou un bien immobilier appartenant à autrui par l'effet d'une substance explosive ou incendiaire, ou d'un incendie ou de tout autre moyen de nature à créer un danger pour la sécurité des personnes ;
- ☞ **Détention illégale d'armes à feu** : fait pour quiconque sans autorisation légalement requise, fabrique, exporte, importe, détient, cède ou achète une arme à feu ou des munitions ou agit en tant qu'intermédiaire à la vente ou à l'achat ou est responsable du transport, du transit sur le territoire du Burkina Faso ou transbordement d'une arme à feu ou de munitions ;
- ☞ **Détournement de biens d'héritage** : fait pour le cohéritier ou le prétendant à la succession qui frauduleusement dispose avant le partage de tout ou partie de l'héritage ;
- ☞ **Détournement de biens publics** : fait pour toute personne qui détourne ou dissipe à des fins personnelles des deniers publics, effets, actifs en tenant lieu, titre de paiement, valeur mobilière, actes contenant ou opérant obligations ou décharges, matériels ou objets mobiliers appartenant, destinés ou confiés à l'État, aux collectivités ou établissements publics, aux organismes ou sociétés bénéficiant d'une participation de l'État, qu'elle détient en raison de ses fonctions ;
- ☞ **Détournement de mineur(e)s** : fait pour quiconque, un mineur aura été confié par ceux qui en avaient légalement la garde et qui refusent de le représenter à ceux qui ont le droit de le réclamer à l'exception des pères et mères ;
- ☞ **Diffamation** : C'est toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération des personnes ou du corps auquel le fait est imputé ;
- ☞ **Empoisonnement** : attentat à la vie d'une personne par l'effet de substances qui peuvent donner la mort, de quelque manière que ces substances aient été employées ou administrées et quelles qu'en aient été les suites ;
- ☞ **Enlèvement de mineur(e)s** : constitue l'enlèvement, quiconque par violences, menaces ou fraude enlève ou fait enlever un mineur ou l'entraîne, le détourne ou le déplace ou le fait entraîner, détourner ou déplacer des lieux où il était mis par l'autorité ou à la direction desquels il était soumis ou confié ;
- ☞ **Enrichissement illicite** : toute personne qui se sera enrichie en se servant de denier, matériel, titre, acte, objet, effet ou tout autre moyen appartenant à l'État ;
- ☞ **Escroquerie** : fait de se faire remettre ou délivrer des fonds, des meubles ou des obligations, dispositions, billets, promesses, quittances ou décharge en faisant usage de faux noms ou de fausses qualités, soit en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, ou pour faire naître l'espérance ou la crainte d'un succès, d'un accident ou de tout autre événement chimérique ;

fait pour quiconque ; soit en faisant usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit en abusant d'une qualité vraie, soit en employant des manœuvres frauduleuses pour tromper une personne physique ou morale et la déterminer ainsi à son préjudice ou au préjudice d'autrui, à remettre des fonds, des valeurs, des données informatiques ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge ;

- ☞ **Évasion** : fait pour un détenu de se soustraire à la garde à laquelle il est soumis ;
- ☞ **Exploitation de personnes** : fait de profiter de l'état de vulnérabilité ou de dépendance d'une personne dans le but de tirer des avantages économiques ;
- ☞ **Exposition ou délaissement d'enfants ou d'incapables** : fait pour quiconque expose ou fait exposer, délaisse ou fait délaisser en un lieu solitaire un enfant ou un incapable hors d'état de se protéger lui-même en raison de son état physique ou mental ;
- ☞ **Faux en écriture** : altération frauduleuse de la vérité manifestée dans un écrit public, authentique, privé, de commerce ou de banque susceptible de causer un préjudice à autrui, par l'un des procédés déterminés par la loi ;
- ☞ **Faux et usage de faux** : c'est l'altération frauduleuse de la vérité accomplie dans un écrit par des moyens déterminés par la loi et de nature à causer un préjudice à autrui ;
- ☞ **Filouterie** : fait de se faire remettre un bien ou un service tout en sachant que l'on ne pourra pas le payer ;
- ☞ **Fraude en matière d'or** : exploitation et/ou commercialisation illégales de l'or ;
- ☞ **Harcèlement sexuel** : fait d'imposer à une personne de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui, soit porte atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent en son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ;

C'est aussi le fait d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers ;
- ☞ **Homicide involontaire** : fait de causer par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation d'une loi ou d'un règlement la mort d'autrui ;
- ☞ **Homicide volontaire / meurtre** : fait pour une personne de donner volontairement la mort à autrui ;
- ☞ **Incendie volontaire** : destruction par la flamme qui en se propageant cause d'énormes dégâts provoquée par une tierce personne de façon volontaire ;
- ☞ **Inceste** : fait d'avoir des rapports sexuels avec ses ascendants ou descendants sans limitation de degré ou avec un frère ou une sœur germain, consanguin ou utérins ;
- ☞ **Incitation de mineur(e)s à la débauche** : fait pour quiconque habituellement incite à la débauche ou favorise la corruption de mineur(e)s de 13 à 18 ans de l'un ou de l'autre sexe ou même occasionnellement de mineur(e)s de moins de 13 ans ;
- ☞ **Infanticide** : Meurtre ou assassinat d'un enfant nouveau-né.
- ☞ **Menaces verbales de mort** : message adressé oralement à une personne lui faisant savoir qu'il sera porté atteinte à sa vie éventuellement sous certaines conditions souvent liées à ce que fera ou non cette personne parfois dans l'intérêt du message ;
- ☞ **Menaces de mort** : fait pour quiconque de menacer de mort par écrit anonyme ou signé, image, symbole, emblème ou toutes formes d'expression de la mort ;
- ☞ **Injures publiques** : expression outrageante, terme de mépris ou invective, qui ne renferme l'imputation d'aucun fait ;
- ☞ **Ivresse publique et manifeste** : état d'ébriété sur la voie publique ;
- ☞ **Maltraitance** : souffrances physiques, morales ou psychologiques graves et/ou récurrentes infligées à un enfant ;

C'est aussi le fait pour quiconque de faire volontairement des blessures, porter des coups ou priver d'aliments ou de soins à un enfant de moins de quinze (15) ans au point de compromettre sa santé.

- ☞ **Mariage forcé** : obligation faite à une personne de contracter un mariage contre son consentement ;
- ☞ **Menaces** : délit qui consiste à faire connaître à quelqu'un son intention, notamment verbalement ou par écrit, image ou tout autre moyen de porter atteinte à sa personne ;
- ☞ **Mendicité** : fait pour quiconque qui ayant des moyens de subsistance ou étant en mesure de se les procurer par le travail, se livre à la mendicité en quelque lieu que ce soit ;
- ☞ **Mutilations génitales féminines** : fait pour quiconque de porter ou tente de porter atteinte à l'intégrité de l'organe génital de la femme par ablation totale, par excision, par infibulation, par insensibilisation ou par tout autre moyen ;
- ☞ **Outrage à agent** : toute parole, geste, menace, écrit ou dessins non rendus publics, ou encore par envoi d'objets quelconques tendant à porter atteinte à l'honneur ou délicatesse et visant tout officier ministériel ou tout commandant ou agent de la force publique, tout agent assermenté dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ;
- ☞ **Outrage public aux bonnes mœurs** : délit attentatoire à la moralité publique et aux bonnes mœurs, par des écrits, dessins, discours et d'une façon générale, par tous les moyens d'expression ou de reproduction de la pensée ;
- ☞ **Parricide** : meurtre des père ou mère biologiques ou adoptifs ou de tout autre ascendant légitime ou biologique ;
- ☞ **Proxénétisme** : fait pour quiconque d'une manière quelconque d'aider, d'assister ou de protéger à titre onéreux ou non la prostitution d'autrui ou en vue de la prostitution ;
- ☞ **Racolage** : fait pour quiconque, par tout moyen, y compris la tenue vestimentaire ou son attitude de procéder publiquement au racolage d'autrui en vue de l'inciter à des relations sexuelles en échange d'une rémunération ou de promesse de rémunération ;
- ☞ **Rébellion** : toute attaque ou toute résistance pratiquée avec violence ou voies de fait envers les fonctionnaires ou les représentants de l'autorité publique agissant pour l'exécution des ordres ou ordonnances émanant de cette autorité ou des lois, règlements, décisions judiciaires ou mandats de justice ;
- ☞ **Recel de choses** : fait de dissimuler, de détenir, de transmettre une chose ou des données informatiques, ou de faire office d'intermédiaire afin de les transmettre en sachant qu'elles proviennent d'un crime ou délit, ou le fait de bénéficier en connaissance de cause par tout moyen du produit d'un crime ou délit ;
- ☞ **Séquestration** : fait de retenir une personne enfermée contre son gré en dehors de toute autorité légale en usant de violence, de ruse ou de menace ;
- ☞ **Stellionat** : manœuvre frauduleuse qui consiste à vendre un bien immobilier dont on sait ne pas être le propriétaire ;
- ☞ **Trafic d'armes** : échange ou commerce d'armes dans des conditions illicites ;
- ☞ **Trafic de stupéfiants** : fait pour quiconque d'importer ou d'exporter de manière illicite des stupéfiants ;
- ☞ **Trafic d'influence** : fait pour quiconque qui promet, offre ou accorde à un agent public ou à toute autre personne, directement ou indirectement, un avantage indu, afin que le dit agent ou ladite personne use de son influence réel ou supposée en vue d'obtenir d'une administration ou d'une autorité publique, un avantage indu pour l'instigateur initial de l'acte ou pour tout autre personne ou le fait pour tout agent public ou toute autre personne qui sollicite, accepte directement ou indirectement, un avantage indu pour lui-même ou

pour une autre personne, afin d'user de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir d'une administration ou d'une autorité publique un avantage indu.

- ☞ **Traite des personnes** : désigne le recrutement, le transport, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par le recours à la menace ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilités ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation ;
- ☞ **Usage de fausses monnaies** : fait pour quiconque de participer à l'émission, l'utilisation, l'exposition, la distribution, l'importation de signes monétaires contrefaits, falsifiés, altérés ou colorés ;
- ☞ **Usage illicite de stupéfiants** : désigne l'usage des drogues interdites et l'usage hors prescription médicale des autres drogues placées sous contrôle sur le territoire national ;
- ☞ **Usure** : le fait pour quiconque de consentir à autrui un prêt usuraire ou d'apporter sciemment, à quelque titre et de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, son concours à l'obtention ou à l'octroi d'un prêt usuraire ;
- ☞ **Usurpation de titre** : fait pour quiconque, sans remplir les conditions exigées pour le porter, fait usage ou se réclame d'un titre attaché à une profession légalement réglementée, d'un diplôme officiel ou d'une qualité dont les conditions d'attribution sont fixées par l'autorité publique ;
- ☞ **Vagabondage** : fait pour quiconque trouvé dans un lieu public ne peut justifier d'un domicile certain, ni de moyens de subsistance et n'exerce ni métier ni profession ;
- ☞ **Viol** : acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise ;
- ☞ **Violation de domicile** : fait pour quiconque, par fraude ou à l'aide de menaces ou de violences contre les personnes ou les choses, de s'introduire ou de tenter de s'introduire dans le domicile d'autrui ;
- ☞ **Violences et voies de fait** : fait pour toute personne de volontairement porter des blessures ou des coups ou de commettre toute autre violence si ceux-ci n'ont occasionné aucune maladie ou une incapacité de travail ou s'ils ont entraîné une incapacité de travail personnel inférieure ou égale à sept jours ;
- ☞ **Vol** : soustraction frauduleuse d'une chose appartenant à autrui.
- ☞ **Vol qualifié** : vol commis avec des circonstances aggravantes limitativement énumérées par la loi.

Liste de participants

N°	Nom et Prénom (s)	Structure	E-mail	Téléphone
01	BARGO Lassana	DSS/DGESS/MSECU	lassana_2013bargo@yahoo.com	70 30 60 74
01	ZONGO Règma	DPPO/DGESS/MSECU	tyariko@yahoo.fr	73 95 14 21
02	DOUBARE Abdoulaye	DSS/DGESS/MSECU	doubareabdoulaye@yahoo.fr	70 84 13 18
03	KIEMTORE Charles	DSS/DGESS/MSECU	kiemtcharlis@yahoo.fr	76 57 49 28
04	KAGAMBEGA Athanase	PAGPS/SPS	akagambega@yahoo.fr	64 47 61 22
05	DINDANE Jean Baptiste	DSEC/DGESS/MSECU	dinedebaptiste@gmail.com	70 61 04 56
06	YANOGO Henri	DCPP/DGESS/MSECU	yanogo10@yahoo.fr	70 15 68 22
07	KONKOBO Paul	DMP/MSECU	konkpolo87@gmail.com	70 99 47 18
08	BAYO Yaya	DSS/DGESS/MSECU	Bayoyaya63@gmail.com	72 14 02 24
09	SAVADOGO Moussa	DSS/DGESS/MSECU	sawmoussa@hotmail.fr	71 90 83 37
10	BAHIKORO A. Sidy Mohamed	DGTI/MSECU	Mohamed.bahikoro@securite.gov.bf	76 43 13 42
11	OUEDRAOGO Maimouna	DFP/DGESS/MSECU	Mamoued32@gmail.com	76 05 33 30
12	OUEDRAOGO Ousmane	DSS/DGESS/MSECU	Ousmalo@yahoo.fr	70 71 08 93
13	ZELLE Alimatou	DSS/DGESS/MSECU	alimatouz@yahoo.com	74 48 08 39
14	KABORE Charles Blaise	EMGN/Groupement Grie/Kdg	kcblaise@yahoo.fr	70 31 42 55
15	OUEDRAOGO Soumaïla	DGPN/DRPN/CO	drpncosk2016@gmail.com	70 56 02 38
16	TRAORE Mamadou	DAF/MSECU	Mamadou.mt1931@yahoo.fr	71 80 19 50
17	KIEMDE K-Jacques	CE/SG/MSECU	kiemdejacques@yahoo.com	51 51 28 55